

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

ACTION DE LA FRANCE EN
EUROPE ET DANS LE
MONDE



PROGRAMME 105

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe ERRERA

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Le programme 105 réunit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire la politique étrangère de la France à côté de ceux dévolus à la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM). Globalement les moyens du programme représentent plus de 59% des emplois du ministère et 31% des crédits (soit 1 148,5 M€ pour le HT2 et 601,3 M€ pour le titre 2 hors CAS "pensions").

Trois objectifs sont assignés au programme 105 : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Parmi eux, on relève des enjeux prioritaires qui demanderont une mobilisation accrue du ministère et du réseau diplomatique français. Il convient de mentionner : la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'appui à la stabilisation au Sahel dans le cadre notamment de la transformation de notre présence militaire, la préservation de l'accord sur le nucléaire iranien, l'accompagnement à la résolution des crises en Méditerranée et dans le Caucase, la lutte contre les menaces transversales et la Présidence française de l'Union européenne (PFUE).

Ces objectifs sont complémentaires et se recoupent partiellement. Ainsi les opérations de maintien de la paix (269,5 M€) contribuent à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme. De même, les dispositions prises au niveau européen en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la cybercriminalité participent à la sécurité des Français comme à la construction européenne. Notre politique de renforcement de la coopération entre les États membres dans le cadre de la crise sanitaire participe de la même logique.

La crise de la covid-19 a fini de mettre au jour un « nouvel état d'urgence global » qui nous amène à renforcer nos efforts sur les sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique). L'Europe constituant notre premier cercle d'influence et une priorité, la PFUE permettra d'accentuer ce prisme.

Les moyens du programme 105 visent à la mise en œuvre de ces objectifs diplomatiques :

Au titre de l'objectif n°1, dans le domaine de la sécurité, l'accent est mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment à travers :

- 1 - une part importante des actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD — 36,3 M€) ;
- 2 - la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises, au quotidien (conseils aux voyageurs, Ariane...) et lors des crises relevant des missions du centre de crise et de soutien (CDCS — 4,1 M€) ;
- 3 - la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique DSD (68,2 M€ dont 55M€ pour les emprises à l'étranger) et de la direction de l'immobilier et de la logistique (DIL).

L'objectif n° 2 se traduit par le financement de quatre-vingt-trois organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux auxquels la France est partie (700,8 M€). Ce financement marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les opérations de maintien de la paix représentent 38,5% des crédits comptabilisés pour la réalisation de cet objectif.

L'objectif n° 3 veille à assurer le fonctionnement du réseau diplomatique (260,5 M€) indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, l'essentiel des crédits de fonctionnement et de déplacement gérés par les autres administrations à l'étranger ont été transférés au ministère, essentiellement sur le programme 105. Cette réforme très avancée apporte des résultats notables en termes d'optimisation des moyens de fonctionnement du réseau et cet effort de rationalisation se poursuit.

Les dépenses de fonctionnement des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole) émargent sur le programme 105. Les fonctions de soutien et de support permettant d'assurer la bonne articulation des ressources humaines et des autres moyens (administration générale, ressources humaines, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité) pour servir efficacement la diplomatie, relèvent également du programme 105.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1

Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2

Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2

Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1

Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2

Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3

Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3

Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 3.2

Efficiences de la fonction support

INDICATEUR 3.3

Efficiences de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4

Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.5

Efficiences de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les trois objectifs sont conservés. En revanche, leur déclinaison en indicateurs de performance et en sous-indicateurs évolue afin que ces derniers soient plus représentatifs de l'activité du programme et permettent une meilleure appréciation de la performance.

S'agissant de l'**objectif 1**, l'indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires » voit son sous-indicateur 1.1.1 supprimé (« Part des actions concourant aux priorités politiques assignées à l'année N à la direction de la coopération de sécurité et de défense »). Jugé imparfait par la Cour des comptes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a préconisé son abandon dans le cadre du PLF 2022.

Cet indicateur, en revanche, a été enrichi de deux nouveaux sous-indicateurs, 1.1.2 « Coût unitaire des formations par élève » et 1.1.3 « Part de femmes participants aux formations ». Le premier permettra d'avoir une approche qualitative des crédits consacrés à la formation et le second permettra de mesurer l'impact de la dépense sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant l'**objectif 2**, le sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » inclut désormais un commentaire sur le ratio femmes/hommes.

La méthodologie de calcul de l'indicateur 2.2 « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux » est modifiée et doit permettre de mieux appréhender l'ensemble du travail effectué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le terme « dossier » a été affiné et prend en compte la diversité des documents produits (notes, correspondances, dossiers etc). Cette nouvelle présentation permettra d'effectuer des comparaisons plus cohérentes d'une année sur l'autre.

Par ailleurs un nouvel sous-indicateur vient enrichir cet indicateur, le 2.2.3 « Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers ».

Enfin, les indicateurs et sous-indicateurs de l'**objectif 3** sont inchangés.

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

AXE 1: LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE poursuivra en 2022 son action relative au traitement des crises, notamment :

Afrique sub-saharienne et Océan indien :

Au Sahel :

- Mise en œuvre des priorités de la France en faveur de la stabilisation au Sahel, dans le cadre partenarial défini lors des Sommet de Pau (janvier 2020) et N'Djamena (février 2021), et des annonces du Président de la République de juillet 2021 sur la transformation de notre dispositif militaire au Sahel : poursuite de la lutte contre le terrorisme ; soutien à l'autonomisation des forces sahéliennes ; accompagnement du retour de la présence de l'État et des services publics dans les zones en crise ainsi que de la lutte contre l'impunité ; approche territoriale intégrée pour assurer la synergie entre actions sécuritaires, de stabilisation et de développement ; internationalisation des efforts dans le cadre de la Coalition pour le Sahel et des différentes outils sur lesquels elle s'appuie (Task Force Takuba, missions européennes de PDSC, MINUSMA, Alliance Sahel) ; prise en compte de l'extension de la menace terroriste vers les pays côtiers du Golfe de Guinée.
- Vigilance sur le déroulement de la transition au Mali, dans le contexte deuxième coup d'État de mai 2021 et de la préparation des élections présidentielles et législatives de février/mars 2022 ; poursuite de l'accompagnement du processus de paix au Nord-Mali.

- Suivi de la transition au Tchad ouverte par le décès du président Déby (avril 2021), devant déboucher sur l'organisation d'élections générales fin 2022 ; vigilance sur les nombreuses menaces transfrontalières auxquelles le pays reste confronté (notamment Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad, et groupes armés dans le Sud libyen).

En Afrique centrale et des Grands Lacs :

- Approche exigeante en République centrafricaine (RCA), face aux ingérences d'acteurs privés étrangers, aux exactions contre la population civile, et aux campagnes hostiles à la présence française, européenne et onusienne ; appui aux médiations régionales et maintien de l'aide bénéficiant directement à la population ; poursuite de nos efforts pour la recherche d'une sortie de crise au Cameroun, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO).
- Approfondissement de notre coopération avec la République démocratique du Congo (RDC) face aux différents défis, en particulier sécuritaires, humanitaires et sanitaires auxquels elle reste confrontée ; mise en œuvre de la normalisation de notre relation et de l'extension de notre coopération avec le Rwanda, conformément aux orientations tracées lors de la visite du président de la République à Kigali du 27 mai 2021 ; poursuivre les contacts engagés avec les nouvelles autorités du Burundi afin d'encourager l'apaisement sur le plan intérieur, et d'aider le pays à renouer avec la communauté internationale.

Dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est :

- Contribuer à la résolution de la crise du Tigré en Éthiopie, en encourageant la cessation des hostilités et la reprise du dialogue, et en appuyant la réponse humanitaire et la lutte contre l'impunité ; préserver Djibouti des effets collatéraux de cette crise ; favoriser une solution négociée au différend entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie sur le barrage de la Renaissance.
- Poursuivre notre appui à la transition démocratique au Soudan, conformément aux conclusions de la conférence de Paris de mai 2021.

En Afrique australe :

- Soutenir les efforts régionaux (Afrique du Sud, autres membres de la SADC, Rwanda) et poursuivre le dialogue avec le Mozambique en vue de répondre à la crise du Cabo Delgado, et de prévenir une propagation régionale de la menace terroriste.

Dans l'océan Indien :

- Renforcer l'intégration de la Réunion et de Mayotte dans leur environnement régional ; mettre à profit la présidence française de la Commission de l'océan Indien (jusqu'au printemps 2022) pour intensifier les coopérations notamment sur la sécurité maritime, l'économie et les mobilités de formation ; participer activement aux travaux de l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA) dont la France est devenue membre de plein exercice le 1^{er} janvier 2021.
- Mise en œuvre du partenariat renouvelé avec les Comores (plan de développement conclu en 2019, lutte contre l'immigration clandestine en direction de Mayotte et sauvegarde des vies humaines en mer).
- Poursuite de notre coopération bilatérale diversifiée avec Madagascar, et d'un dialogue apaisé sur les îles Eparses du canal du Mozambique dans le cadre de la commission mixte franco-malgache.

Avec l'ensemble du continent africain :

- Poursuite du renouvellement en profondeur de notre relation avec nos partenaires africains dans le cadre des engagements de Ouagadougou : soutien à la jeunesse et à l'éducation ; soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation ; mobilité ; coopération patrimoniale ; suivi de la réforme du franc CFA ; mise en valeur du rôle des diasporas et de la société civile.
- Dans un contexte de plus en plus compétitif entre les partenaires internationaux de l'Afrique, nouvelles impulsions données à la relation Europe-Afrique dans le cadre de la présidence française de l'UE et de la préparation du prochain sommet UE-UA qui devrait se tenir en 2022 ; coordination avec la RDC et le Sénégal dans le cadre de nos présidences concomitantes de l'UE et de l'UA.
- Poursuite de la mobilisation internationale en faveur de l'Afrique, dans le cadre de la réponse à la covid-19 (accès aux vaccins, soutien aux systèmes de santé) et du New Deal pour l'Afrique auquel ont appelé une trentaine de dirigeants, à l'issue du Sommet de Paris sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021.

Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Sortie de crise en Libye : fédérer les pays participant au processus de Berlin en vue d'obtenir l'application des résolutions onusiennes relatives au processus politique, notamment les élections, le retrait des forces étrangères et l'unification des institutions.

- Accompagnement du dialogue national pour résoudre la crise institutionnelle en Tunisie.
- Suivi du Forum de la Méditerranée de novembre 2021.
- Conflit israélo-palestinien : mobilisation de la communauté internationale afin de promouvoir la solution des deux États et les paramètres internationalement agréés, notamment dans le cadre du "groupe d'Amman" (France, Allemagne, Jordanie, Égypte) ; soutien humanitaire à Gaza et à la Cisjordanie ; appui à un cessez-le-feu durable.
- Syrie : soutien à la mise en place d'un processus politique de résolution de la crise syrienne conforme à la R. 2254 du Conseil de sécurité ; appui aux accès humanitaires en Syrie, notamment transfrontaliers ; poursuite du soutien à l'action anti-terroriste menée par la Coalition internationale contre Daech et à la stabilisation des territoires libérés.
- Liban : mobilisation en faveur d'une sortie de crise par la mise en place d'un gouvernement de mission et des réformes structurelles attendues par la communauté internationale ; soutien humanitaire à la population libanaise dans la continuité des conférences internationales organisées par la France ; appui aux Forces armées libanaises.
- Irak : contribuer au renforcement de la souveraineté irakienne. Soutenir la volonté du Premier ministre d'organiser des élections législatives anticipées, qui passe notamment par une mobilisation au sein des Nations Unies et de l'Union européenne.
- Iran : poursuivre nos efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien et, dans l'immédiat, contribuer à la relance des négociations à Vienne.
- Golfe : poursuivre la dynamique de renforcement de notre relation bilatérale avec les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, dans les domaines politique, économique, commercial et de coopération et d'influence par des visites et contacts de haut niveau. Accompagner la mission confiée par le président de la République au Ministre délégué Franck Riester pour étendre à de nouveaux champs (nouvelles technologies, culture, tourisme etc.) la relation avec l'Arabie saoudite.

Europe centrale et orientale :

- La présidence française du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2022, conduira à poursuivre le traitement de certains dossiers sous un angle européen renforcé (par exemple, Biélorussie, conflit du Haut-Karabagh et tensions dans le Caucase, dialogue Serbie-Kosovo, situation en Bosnie-Herzégovine et, éventuellement, différend Bulgarie/Macédoine).
- La PFUE sera également l'occasion d'une attention soutenue sur la thématique « Partenariat oriental/mer Noire », ainsi que sur la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'Asie centrale.
- Dans le contexte d'une succession de trentième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques avec un certain nombre de pays de la zone de l'Europe continentale, un accent sera mis sur l'approfondissement des relations bilatérales, notamment par des actions d'influence culturelle et de coopération.
- L'opérationnalisation des conclusions de la communication conjointe du SEAE et de la Commission européenne sur la relation UE-Russie publiée en juin 2021 fera l'objet d'un suivi attentif.
- Dans le contexte du dialogue stratégique renouvelé entre la Russie et les États-Unis, poursuite de la mise en œuvre de l'agenda bilatéral de confiance et de sécurité, initié à Brégançon à l'été 2019.
- Poursuite des négociations, en lien avec l'Allemagne, pour l'avancement de la mise en œuvre des accords de Minsk pour le règlement du conflit russo-ukrainien. Dans le prolongement de possibles rencontres en format N4 au niveau ministériel et/ou entre les conseillers diplomatiques, la tenue éventuelle d'un sommet du format de Normandie avec le nouveau dirigeant allemand sera examinée.
- Dans le contexte de la dégradation de la situation en Afghanistan et afin de structurer plus avant notre dialogue avec les 5 pays d'Asie centrale, une rencontre à haut niveau pourra être organisée en format 5+1.
- Après le conflit de l'automne 2021, les efforts seront poursuivis pour relancer les discussions sur le Haut-Karabagh, avec un possible sommet avec les chefs d'État et de gouvernement arménien et azerbaïdjanais, sous l'égide de la co-présidence du groupe de Minsk. Par ailleurs, le dialogue stratégique entre la France et la Géorgie, dit « dialogue Amilakvari », sera poursuivi.
- En raison notamment des enjeux liés à la nouvelle équation de la connectivité dans la région du Caucase Sud, la réflexion et les travaux seront poursuivis pour l'établissement d'une stratégie française interministérielle pour le Caucase Sud.
- Dans le contexte de la PFUE et de la priorité accordée à la région des Balkans occidentaux plus généralement (cf. stratégie française pour les Balkans occidentaux), une conférence « PFUE/Balkans occidentaux »

consacrée aux enjeux et défis de la lutte contre le terrorisme sera organisée conjointement par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Intérieur. En outre, la France accueillera éventuellement un sommet sur le dialogue Belgrade/Pristina.

Amériques :

- Suivi de l'élection américaine de mi-mandat de 2022.
- Préparation de l'année franco-québécoise de l'innovation (2023).
- Poursuite de la mobilisation en faveur d'une solution politique à la crise au Venezuela, suivi des impacts de la crise migratoire sur le sous-continent.
- Travail d'analyse et de proposition sur l'impact de la pandémie en Amérique latine et dans les Caraïbes, sur l'approche de la région par le Département, les coopérations bilatérales et les communautés françaises.
- Suivi de la crise en Haïti, propositions pour un renforcement de l'action de la communauté internationale en faveur d'une stabilisation de la situation notamment sur les plans sécuritaires et humanitaires.
- Suivi de la crise au Nicaragua, poursuite de la mobilisation avec les partenaires européens et régionaux en faveur d'une sortie de crise démocratique et pacifique.

Asie :

- Présidence française de l'Union européenne, avec, pour la Direction, le Forum interministériel sur l'Indopacifique et une réunion niveau directeur des différentes capitales européennes et du SEAE.
- Mise en œuvre de la stratégie européenne au niveau de la France, y compris dans le cadre de la PFUE.
- Réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'ASEM.
- Renforcement de l'action dans une région Indopacifique qui constitue un espace toujours plus fondamental d'influence, par l'élargissement des outils de la France et la mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles dans les domaines économique, stratégique et du développement. L'Indopacifique sera l'un des éléments clés de la PFUE à venir.
- Développement du partenariat avec les grands partenaires de la région (promotion du trilogue France/Inde/Australie, mise en œuvre de coopérations franco-japonaises, approfondissement du partenariat avec la Corée).
- Renforcement du dialogue avec les États du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, États insulaires), développement du dialogue avec les instances régionales et soutien de l'intégration régionale de nos collectivités territoriales.
- Renforcement de la présence politique et économique de la France auprès de l'ASEAN et de ses 10 membres, en nourrissant le partenariat de développement France/ASEAN. Approfondissement des trois partenariats stratégiques en ASEAN (Indonésie, Singapour et Vietnam) et encouragement des visites ministérielles (Malaisie, Thaïlande notamment) dès que les conditions sanitaires le permettront et que les restrictions de déplacement seront levées.
- Poursuite de la mise en œuvre des conclusions de l'Union européenne de mars 2019 s'agissant de sa relation bilatérale avec la Chine.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2022, cet engagement se poursuivra notamment autour des actions suivantes :

Portées par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)

- Poursuite de l'adéquation de nos moyens opérationnels à la menace posée par Daech et Al-Qaïda au Levant, au sein de l'effort international auprès des forces de sécurité irakiennes et au Sahel, avec les acteurs locaux, dans le cadre de la Coalition du Sommet de Pau de 2020 et en cohérence avec la restructuration annoncée de notre posture stratégique régionale. Nous continuerons à lutter contre le financement des groupes terroristes, l'utilisation d'internet à des fins terroristes et les manipulations de l'information pouvant avoir un impact immédiat sur nos intérêts de sécurité. S'y ajoutera une mobilisation internationale accrue contre la radicalisation et en soutien des capacités des États les plus vulnérables à la menace terroriste, enfin sur le suivi des combattants terroristes étrangers.

- Renforcement et cohérence de la posture stratégique de la France, en lien avec ses partenaires et alliés de l'UE et de l'Alliance atlantique, en réponse à l'accroissement de la compétition de puissance, en particulier dans la zone Indopacifique. Elle s'attachera en particulier à expliquer et valoriser auprès de ses partenaires les actions, déploiements et coopérations opérationnelles de nos forces armées, en promouvant une approche de sécurité coopérative et inclusive.
- En matière de lutte contre la criminalité organisée, l'ONUDC restera prioritaire pour préserver le cadre international de contrôle des produits stupéfiants et de lutte contre la cybercriminalité, dans un contexte de polarisation internationale accrue. L'objectif de reconnaissance de la menace de la criminalité environnementale sur notre sécurité collective et de doter les États des instruments pour y faire face se poursuivra. Nous continuerons à renforcer la coopération internationale de lutte contre toutes les formes de trafics, afin de répondre aux vulnérabilités et aux lacunes révélées par le contexte pandémique mondial.
- Sur les armements conventionnels, le ministère défendra notre approche des négociations sur le sujet des systèmes d'armes létaux autonomes mais aussi sur la problématique des armes explosives en zones habitées et défendra également ce qui reste du cadre de l'architecture de sécurité en Europe.
- Le ministère continuera, en interministériel, de porter une approche politiquement exigeante et techniquement efficace du contrôle des exportations d'armements et de biens à double-usage.
- L'engagement prioritaire pour défendre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se poursuivra face à la menace représentée par la réémergence de l'utilisation répétée de ces armes en Syrie et par la Russie et à leur prolifération. Avec nos partenaires, nous porterons des propositions pour consolider le régime de la Convention d'interdiction des armes biologiques et à toxines.
- La France, coordinatrice du P5 en vue de la Conférence d'examen du Traité de Non-Prolifération nucléaire prévue début 2022, restera mobilisée sur la crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, sur la stricte mise en œuvre de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent sera mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Le ministère assurera la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire et la fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Seront soutenues : La dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et des normes de comportement responsable dans l'espace.
- Ces priorités seront portées dans le cadre la présidence française de l'Union européenne au 1er semestre 2022, au service de l'autonomie stratégique de l'UE, via l'élaboration de la « Boussole stratégique » (« livre blanc ») et d'une Stratégie de sécurité et de défense spatiales européennes.

Portées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)

Zone sahélienne :

- Appuyer l'action de la France en zone sahélienne et participer à la manœuvre globale d'endigement de la menace terroriste vers les pays d'Afrique de l'Ouest côtière seront les deux dimensions, fortement liées, qui orienteront l'action de la DCSD sur le continent africain en 2022.
- Elle y contribuera par l'adaptation de son dispositif de coopération dont elle cherchera à renforcer l'enracinement au sein des structures décisionnelles des forces de défense et de sécurité des pays partenaires, particulièrement dans les trois pays centraux sahéliens.
- Elle y contribuera aussi de façon très spécifique en développant de nouvelles capacités de formation au sein de son réseau des écoles nationales à vocation régionale (ENVR) sur les thématiques liées au contre-terrorisme et à la structuration des forces de défense et de sécurité :
 - poursuite de la montée en puissance de l'académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) en RCI avec son internationalisation ;
 - recréation de l'école militaire d'administration (EMA) au Gabon ;
 - création d'un cours de gendarmerie prévôtale au sein de l'EIFORCES au Cameroun ;
 - création du premier module d'une Ecole des Frontières au Niger visant à développer une manœuvre douanière ambitieuse dans la lutte contre le financement des mouvements terroristes.
- S'agissant de l'endigement de la menace aux frontières Nord des pays côtiers, la DCSD, sous financement de l'UE y poursuivra son action via les projets DEFEND de renforcement capacitaire au Bénin, au Togo, au Burkina Faso et au Ghana.

Liban :

- Dans un climat extrêmement dégradé, la DSCD continuera à apporter un appui soutenu aux FAL et aux unités antiterroristes des FSI. Par ailleurs elle poursuivra en 2022 le développement de son projet de Gestion des Risques Industriels au Liban (GRIL) visant à combler les carences techniques et institutionnelles constatées au moment de l'explosion du 4 août 2020 dans le port de Beyrouth.

Indopacifique :

- Appuyant la stratégie indopacifique du MEAE dans les domaines de la coopération de défense et de sécurité, la DSCD poursuit trois objectifs majeurs : la sécurisation et la mise en valeur de nos espaces ultramarins, l'affirmation de la France comme puissance d'équilibre et la promotion du multilatéralisme.
- Dans ce cadre, la DSCD organisera deux séminaires en zone pacifique sur le thème de la sûreté et de la sécurité maritime (SSM), l'un à Papeete en novembre 2021, puis un second à Nouméa en 2022.
- Elle ouvrira également un poste de coopérant sur le site de Blackrock aux îles Fidji, afin de contribuer à la capacité de réponse rapide des États de la région aux catastrophes naturelles. Enfin elle densifiera son action en matière de Protection civile par le biais de son coopérant régional basé à Singapour (lutte contre les incendies de forêt et gestion des risques liés au transport maritime de matières dangereuses).

Balkans occidentaux :

- Dans la continuité de la stratégie française pour les Balkans d'avril 2019, portée par le président de la République, l'année 2022 verra une réorientation des actions de la DSCD dans la zone : la finalisation d'un projet emblématique en matière de lutte contre les trafics illicites d'armes à feu de petit calibre (EVOFINDER) d'une part, et la création d'une école régionale de cybercriminalité d'autre part. Les deux projets s'inscrivent dans la perspective d'une intégration future de ces pays dans l'UE et d'un retour rapide en sécurité intérieure.

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	Non déterminé	82,8	90	88	91	91
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	4290	4200
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	2,16	2,50

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés. Il est établi selon la formule : ((valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes - montant des remontées de fonds libres) / valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes).

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 3 - « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

La programmation initiale et les délégations de crédits qui l'accompagnent constituent le mode d'évaluation retenu des « objectifs fixés ». Les crédits non utilisés par les postes sont le moyen retenu pour évaluer la non-satisfaction des objectifs validés en programmation initiale.

Ainsi déterminée, la valeur de cet indicateur pour l'année 2020 aurait été de 82,8%, la pandémie ayant contrarié la réalisation d'une part significative des objectifs initiaux programmés par cette direction. Pour 2021, la prévision actualisée est de 88% en raison de l'impact persistant de la crise sanitaire sur la réalisation de certains objectifs. La cible pour 2022, année d'un retour potentiel à la normale, est de 91%.

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève »

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. A l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des Ecoles Nationales à Vocation Régionale (16). Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

Le nouvel indicateur mis en place vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La prévision pour 2022 est de 4290 € et la cible 2023 de 4200 €, cette direction cherchant à favoriser les formations et stages accomplis localement, permettant de dispenser des enseignements adaptés tout en veillant à la maîtrise des coûts.

Sous indicateur 3 - « Part de femmes participant aux formations »

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, cette direction a souhaité se doter d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD.

L'objectif à atteindre est une hausse progressive de ce taux à partir d'un point bas qui s'explique essentiellement par la faible représentation des femmes au sein des structures de Défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires.

La prévision pour 2022 est de 2,16 % et la cible 2023 de 2,50 %, la DCSD cherchant à encourager les États partenaires à présenter la candidature de femmes au titre des formations qu'elle finance.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	9 430 927	32 342 294	10 000 000	50 000 000	20 000 000	10 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	100	Sans objet	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	23	195	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'»

Sous-indicateur 2 - Ratio localisés/signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - « Nombre de consultations de la rubrique "Conseils aux voyageurs" »

Sur les 6 premiers mois de 2021, la tendance à une hausse significative de la fréquentation du site des conseils aux voyageurs, observée en 2020 en raison de la pandémie de covid-19 qui a fortement impacté les déplacements internationaux, s'est confirmée. Cela s'explique notamment par le fait que les États ont continué de prendre des mesures de restriction des déplacements avec un très court préavis, ce qui oblige les usagers à chercher une information actualisée. Cette hausse de la fréquentation est donc étroitement corrélée à la pandémie. Faute de certitude sur celle-ci, il est donc difficile de prévoir l'évolution en 2022 et 2023. Un retour à une forme de normalité ne peut pas être exclu, avec un niveau de fréquentation situé entre ceux de 2019 et 2020.

Sous-indicateur 2 - « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Cet indicateur est lié à un objectif essentiel à la plupart des cellules de crise qui est de localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

Il n'y a pas eu en 2020 de crise ayant donné au CDCS l'occasion ou l'opportunité d'effectuer une mesure pertinente de cet indicateur. A l'issue du temps fort de la crise du coronavirus - covid-19 qui a représenté pour le CDCS une opération massive de retour en France de 370 000 Français de passage et vulnérables depuis l'étranger, tous les compatriotes signalés (souvent par eux-mêmes d'ailleurs pour des raisons sanitaires) ont été localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Cela donne une mesure (sans enjeu) de 100%.

A l'issue du premier semestre 2021, aucune des crises suivies par le CDCS n'a permis de mesurer cet indicateur qui n'était pas pertinent vis-à-vis de la typologie des événements gérés. La cible pour 2021 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible du taux de 100 %.

Sous-indicateur 3 - « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au mieux.

Cet indicateur, introduit lors du PAP 2020, a été évalué pour 2019. Sur les deux cellules de crises ouvertes (crash aérien d'Ethiopian Airlines et attentats au Sri Lanka), le Centre de crise et de soutien a traité au total quelque 2 600 appels avec de grandes fluctuations du nombre d'appels concomitants entraînant un temps d'attente variable. Il a pu contenir le temps d'attente à 23 secondes par appel en moyenne, grâce à la mobilisation des agents d'astreinte, à l'appel aux volontaires de la Croix-Rouge, à une gestion fine des effectifs de réponse téléphonique prévoyant notamment des renforts lors des pics prévisibles consécutifs à la diffusion d'un communiqué de presse et aux journaux télévisés de 13h et 20h.

Pendant la crise de la covid-19, les différentes cellules de réponse téléphonique ont reçu un nombre cumulé de 45 858 appels (dont 60% ont été traités). Sur des échantillons significatifs sur lesquels les temps d'attente ont été mesurés, on relève :

- entre le 28/02 et le 08/03, le temps moyen d'attente a été de 36 secondes ;

- les 20, 21 et 24/03 : un maximum de 30 minutes 26 secondes d'attente a pu être observé, conduisant à une moyenne d'attente pour le mois de mars de 12 minutes.

Sur l'ensemble de la crise, la moyenne d'attente est évaluée à 10 minutes (600 secondes).

Depuis le début de l'année 2021, une seule crise a nécessité l'activation d'une réponse téléphonique dédiée au CDCS, du 1^{er} au 15 février 2021. Ce dispositif faisait suite aux annonces gouvernementales de fermetures des frontières en raison de la pandémie. 3110 appels ont ainsi été reçus pour un temps moyen d'attente de 12 secondes avant décroché.

Ce délai peut être évalué comme satisfaisant mais il est difficile de s'engager sur des prévisions pour les prochaines années, la typologie des crises étant excessivement variée.

Le retour d'expérience a incité le CDCS à s'engager dans une réflexion d'amélioration du dispositif, tant du point de vue technique qu'humain.

OBJECTIF

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2022 :

- La Présidence française de l'Union européenne (janvier-juin 2022), au cours de laquelle le MEAE organisera plusieurs manifestations, notamment : une réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et de la Santé de l'Union européenne (voir infra), des Assises humanitaires (janvier 2022), une Journée internationale de la Francophonie (mars 2022) ;
- La conférence de « Stockholm + 50 » en commémoration de la conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement de 1972 ;
- L'Assemblée Mondiale de la Santé, dans le cadre de l'OMS, en mai 2022, avec l'élection du nouveau Directeur général de l'OMS ;
- Plusieurs rencontres de l'Alliance pour le multilatéralisme, initiative franco-allemande sous forme d'alliance informelle d'États pour la promotion de la méthode multilatérale et le renforcement des institutions multilatérales (environ 4 rencontres par an, au niveau ministériel) ;
- Dans le cadre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Conseil d'Administration et l'élection du nouveau Directeur général (mars 2022), puis la Conférence Internationale du travail, en juin 2022 ;
- Le congrès de l'Union Internationale des Télécommunications, et l'élection de son nouveau Secrétaire général.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2022 à l'occasion des échéances suivantes :

- Alliance pour le multilatéralisme : l'Alliance porte entre autres l'objectif de moderniser les institutions internationales existantes pour les rendre plus efficaces et à les aider à produire des résultats tangibles pour les citoyens ;

- Renforcement de l'architecture multilatérale de santé : suite à la pandémie de covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union européenne, plusieurs initiatives pour améliorer la capacité de l'OMS et des Etats à répondre aux crises sanitaires, avec notamment trois processus d'évaluation. Le groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS face aux situations d'urgence sanitaire (dont notre compatriote l'Ambassadeur François Rivasseau assure la co-présidence) est chargé d'examiner les conclusions de ces groupes et de fournir des orientations pour la négociation par les Etats d'un traité contre les pandémies. Il se réunira à la fin de 2021 et au cours de l'année 2022, en amont de l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 2022, pour fournir des propositions opérationnelles.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

Faits saillants 2022 :

La solidarité européenne, dans les domaines suivants :

- Economie : mise en place du plan de relance européen *Next Generation EU* d'un montant de 750 Mds €
- Santé : alors que la crise covid n'est toujours pas terminée, renforcement de l'Europe de la Santé, via le renforcement du Centre européen de contrôle et de prévention des maladies (ECDC) ou de l'Agence européenne des médicaments (EMA).
- Solidarité sociale : salaire minimum européen, égalités salariales hommes femmes, travailleurs des plateformes, RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et capitalisme responsable, portabilité des droits de formation entre pays.
- Lutte contre le réchauffement climatique : l'UE s'est fixé un objectif ambitieux en décembre 2020 de réduction d'au moins 55% des émissions de CO2 à horizon 2030. Le Paquet énergie-climat, « fit for 55 », présenté le 14 juillet dernier fera l'objet de négociations en 2021 et 2022.
- Numérique : l'UE continuera la régulation des services et les marchés numériques pour renforcer la lutte contre les contenus illicites et préjudiciables - les projets de règlement DSA [*Digital Services Act*] et le DMA [*Digital Market Act*]. Il s'agit de préserver un Internet libre, ouvert et sûr afin de remettre la sécurité et les libertés des citoyens au centre de la vie numérique.
- État de droit et multilatéralisme du XXIe siècle.
- Coopération frontalière : il s'agit d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, en traitant les problèmes qui surgissent aux frontières internes de l'UE, lorsque deux législations différentes doivent être articulées, soit pour préserver les flux, soit pour construire des services publics partagés, afin de garantir aux citoyens des régions frontalières les mêmes perspectives de développement que sur le reste des territoires nationaux (réalisation homogène des objectifs de développement durable).

L'autonomie stratégique et la souveraineté européenne, dans les domaines suivants :

- Frontières et migrations : projet de révision du code frontières Schengen prévu mi-novembre, renforcement des frontières extérieures, pacte sur la migration et l'asile qui repose sur un juste équilibre entre la solidarité et la responsabilité entre les États membres.
- Négociations commerciales qui fixent de nouvelles exigences en matière de réciprocité (filtrage investissements étrangers) et défendent la ré-industrialisation pour réduire nos dépendances industrielles stratégiques.
- Autonomie stratégique et défense : boussole stratégique, renforcement des capacités financières, industrielles et moyens d'action pour défendre nos intérêts lorsque nécessaire, fonds européen de défense avec **8 Mds d'euros pour la période 2021-2027, force Takuba, stratégie indopacifique etc.**
- Défis globaux : mise en œuvre du nouvel instrument de coopération et de développement de l'UE, « NDICI – Europe dans le monde ».

Volet bilatéral

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les principales échéances bilatérales en 2022 seront : la saison croisée France-Portugal qui devrait débuter en février 2022, les sommets France-Espagne et France-Italie (normalement annuels) et le sommet France-Royaume-Uni (si celui-ci n'a pas lieu en 2021). A la faveur de la PFUE, la DUE assurera le suivi et la mise en œuvre, d'une part, du Plan d'action conjoint avec l'Irlande signé par les ministres des Affaires étrangères des deux pays à l'occasion du déplacement du président de la République à Dublin le 26 août dernier, qui ouvre de nouvelles perspectives de développement de la coopération bilatérale, dans le prolongement du rapprochement qui a suivi la sortie britannique de l'UE ; de l'autre, de la Déclaration conjointe franco-néerlandaise adoptée lors de la visite du Premier ministre des Pays-Bas à Paris le 31 août 2021 qui acte le renforcement des relations bilatérales et pose un nouveau cadre pour le dialogue entre les deux pays.

INDICATEUR

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	25	27	70	31	8	70
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	6,2	5,9	5,6	5,45	5,4	5,5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2 « Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations Unies à New-York et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève. Les chiffres de la prévision actualisée 2021 sont arrêtés au 30 avril 2021, compte tenu des données disponibles de la base HR insight de l'ONU à cette date.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - « Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La prévision pour 2021 et 2022 a été actualisée au regard de l'évolution des effectifs observée au 31 mai 2021 par rapport au début de l'année et à l'évolution de la situation internationale qui voit un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP (MINUSMA et MINUSCA), les autres se maintenant.

Une baisse des effectifs observée à l'été 2020, qui s'est avérée conjoncturelle (liée aux relèves effectuées) a été projetée en 2021, ce qui explique l'écart entre la prévision initiale 2021 et la prévision actualisée.

Sous-indicateur 2 - « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

En volume total de nationaux au sein des effectifs du Secrétariat des Nations Unies, les États-Unis restent toujours loin devant, et pour la deuxième année consécutive, la Chine devance la France sur le nombre de fonctionnaires, mettant en lumière sa poussée agressive en matière d'influence au sein du système multilatéral. Malgré une légère baisse, la France consolide sa troisième place et continue de garder de la distance avec les autres États les mieux placés, notamment le Royaume-Uni, le Canada et la Russie. Sur le plan des administrateurs, la France reste à la 2ème place après les Américains mais devant les Chinois, les Britanniques, et les Canadiens.

La proportion de femmes sur les postes de direction (D1 et plus) au Secrétariat des Nations Unies représente fin 2020 36% des effectifs (14 sur 39). Au 30 avril 2021, la proportion de femmes atteignait 38% sur les postes de direction (16 sur 42). Il semble envisageable d'atteindre 40% d'ici la fin 2022.

INDICATEUR**2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	106	344	130	140	140	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	864	748	950	950	900	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	20	20	Non déterminé

Précisions méthodologiques**Source des données** : Direction de l'Union européenne (DUE)**Mode de calcul** :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échéances européennes

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échanges bilatéraux

Sous-indicateur 3 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers. Pour ce nouveau sous-indicateur est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour la coopération frontalière.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

Si la crise sanitaire a eu pour conséquence de considérablement réduire le nombre des déplacements, elle n'a eu que peu d'effets sur l'activité de la DUE en matière de préparation de dossiers pour les échéances européennes en raison de la multiplication des réunions en visioconférence. Dans ce contexte, la tendance à l'augmentation des réunions spécifiques s'est confirmée et va se poursuivre en 2022, la France exerçant la présidence du Conseil de l'UE.

Sous-indicateur 2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Sur le volet bilatéral, l'activité est restée très soutenue y compris durant la crise sanitaire. Les sous-directions bilatérales ont également dû faire face à une très importante activité de parangonnage durant la crise (mesures sanitaires, contrôle aux frontières etc.) en liaison avec nos postes et la Task Force Coronavirus. L'année 2022 restera dense en matière de préparation de dossiers bilatéraux.

Sous-indicateur 3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

Dans le cadre des différentes enceintes de travail (7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc et CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport et CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), Franco-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse), CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du Traité d'Aix-La-Chapelle et conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalières ou d'universités), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières est estimé à 20 pour l'année 2021. Ce chiffre devrait rester stable pour 2022.

Son activité concrète inclut des analyses juridiques (par exemple, droit du travail applicable dans le secteur suisse de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, ratification d'accords sur les bureaux nationaux à contrôles juxtaposés), la rédaction de textes prescriptifs (rédaction d'un chapitre frontalier pour le futur traité de coopération franco-italien et d'une stratégie frontalière franco-espagnole, en collaboration interministérielle), le portage interministériel de certains enjeux (notamment l'inscription de liaisons ferroviaires transfrontalières sur la carte des réseaux trans-européens, le désamorçage de tensions franco-genevoises sur deux projets d'investissements à la frontière) et une coopération

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

étroite avec les parlementaires sur tous sujets transfrontaliers (notamment, pour l'assouplissement des contrôles aux frontières et des projets d'infrastructures).

INDICATEUR**2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	4	4,31	4,25	4,10	3,95	4,35

Précisions méthodologiquesSource des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 «Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Sous-indicateur 1 «Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

La baisse de la prévision au titre de 2022 par rapport à la prévision actualisée 2021 est principalement imputable à l'évolution du taux de change €/USD, qui a pour effet de minorer le montant converti en euros des contributions obligatoires versées en dollars (notamment pour le PNUE) ainsi qu'à une très légère hausse du total des contributions internationales.

La cible 2023 repose sur l'hypothèse d'une stabilité du taux de change et de l'assiette.

OBJECTIF**3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) en assure l'optimisation, qu'il s'agisse des ressources humaines, des systèmes d'information et de télécommunications, de la politique immobilière ou de la politique des achats.

Le troisième objectif présente cinq indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, dans le respect des priorités d'Action publique 2022, ceci afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,77	5,24	4,96	5,16	5,26	6

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction des ressources humaines.**Mode de calcul :**

Le taux inscrit est le taux d'emploi direct déclaré au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP). La déclaration au FIPHFP se faisant en N+1 sur la base des effectifs de l'année précédente.

Pour le calcul de ce taux, l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L. 5212-13 et suivants du code du travail rémunérées au 31 décembre de l'année écoulée. L'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés à la même date de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget, ainsi que les recrutés locaux.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le décret n°2020-420 du 9 avril 2020 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au FIPHFP introduit un certain nombre de modifications pour le calcul du taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Alors qu'auparavant, pour la déclaration au titre d'une année N, étaient pris en compte les effectifs au 1^{er} janvier de l'année N-1, ce sont désormais les effectifs au 31 décembre de l'année N-1 qui sont pris en compte.

Ainsi, la prévision actualisée 2021 qui s'établit à 5,16 % correspond au taux d'emploi direct calculé par le FIPHFP lors de la déclaration 2021 prenant en compte les effectifs au 31 décembre 2020.

La légère évolution prévisionnelle du taux de BOE entre 2021 et 2022 s'explique principalement par une augmentation du plafond d'emplois. En conséquence, en s'appuyant sur les prévisions d'évolution de la structure des effectifs d'ici la fin de l'année 2022, le taux de BOE prévisionnel s'élèverait à 5,26% et ce grâce à une politique volontariste du MEAE en matière de recrutement de BOETH dont le nombre devrait s'établir, en prenant en compte les départs en retraite, les recrutements et les renouvellement, à 383. L'inconnue principale reste le nombre escompté de renouvellements de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé (RQTH) en 2022. C'est pourquoi la direction des ressources humaines a veillé à systématiquement avertir et relancer les agents dont le justificatif arrive à échéance afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la prise en compte de leur statut. Par ailleurs, la nouvelle campagne de sensibilisation devrait porter ses fruits qui seront à constater dans le RAP 2022.

INDICATEUR transversal ***3.2 – Efficience de la fonction support**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,24	2,26	2,25	2,27	2,28	2,25
- Effectifs gérés	effectifs physiques	13 791	13 761	13 772	13 841	13 793	13 772
2. Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 563	1595	1 866	2 133	1 771	1 866
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	15 120	14 962	14 900	14 891	14 831	14 800

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des ressources humaines, direction des systèmes d'information, direction des affaires financières.

Mode de calcul :

Le sous-indicateur 1 « Ratio d'efficacité de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur comprenant les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale, exprimés en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre de chaque année. Il n'a pas été jugé utile d'appliquer un coefficient de minoration aux effectifs gérants ;
- un dénominateur comprenant l'effectif total du ministère, à l'exclusion des effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget), exprimé en effectifs physiques.

Le sous-indicateur 2 « Ratio d'efficacité bureautique » représente le coût annuel moyen d'un poste de travail bureautique exprimé en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Conformément à la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083, ce ratio rapporte :

- un numérateur comprenant les dépenses informatiques telles que définies par les axes bureautiques Chorus, les dépenses de télécommunications individuelles en administration centrale et à l'étranger (HT2), et les dépenses de personnel ressource en administration centrale et sur l'ensemble du réseau à l'étranger affecté au support bureautique (T2) ;
- un dénominateur correspondant aux effectifs physiques, suivant la règle du plus petit dénominateur commun entre les effectifs physiques et la moyenne des postes bureautiques.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

3.2 Efficience de la fonction support

3.2.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

En 2022, le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines devrait s'établir à 2,28%. L'augmentation de 0,02% sur deux ans (2020-2022) est exclusivement liée à la création de 3 ETP à la DRH afin de suivre les procédures de recrutement pour les emplois de direction et les autres emplois dont l'avis de vacance doit être publié sur la place de l'emploi public (PEP).

Les effectifs physiques du ministère de l'Europe et des affaires étrangères augmentent entre 2020 et 2022 malgré un schéma d'emplois neutre en 2021 et 2022, notamment en raison de l'intégration des transferts et de l'objectif de doublement du nombre d'apprentis fixé au MEAE par le plan d'action en faveur du recrutement des jeunes dans la fonction publique.

3.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

En raison de la crise de la covid-19, un investissement important a été engagé par le MEAE afin de doter, dans le cadre de la mise en place du travail à distance, les agents en administration et dans les postes à l'étranger d'outils de mobilité adaptés (PC portables, tablettes, smartphones...).

Cette mesure, qui a eu un impact significatif sur les dépenses bureautiques en 2020, a été poursuivie en 2021 et accentuée en cours de gestion. En effet, le déploiement de nouveaux matériels a entraîné l'achat de licences bureautiques supplémentaires ainsi qu'une augmentation de la prestation d'externalisation de la gestion du parc bureautique de l'administration centrale. Après cet effort financier qui a permis de doter 80 % des agents du MEAE en outils de mobilité, la programmation initiale 2022 de la brique « services bureautiques » verra une diminution sensible de ses crédits.

Ainsi, le ratio d'efficacité bureautique qui a connu une augmentation notable passant de 1595 € en réalisé 2020 à 2133 € en prévision actualisée 2021 devrait revenir à 1771 € en 2022. Dans le même temps, le nombre de postes bureautiques baissera légèrement, passant de 14 965 en 2020 à 14 931 en 2022.

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,6	14,4	13,77	13,9	13,9	13,77
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,26	10,23	8,88	9,01	8,66	9,13
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	10,71	11,56	31,27	29,79	29,23	31,27

Précisions méthodologiques**Source des données :** direction de l'immobilier et de la logistique, direction des ressources humaines, direction des affaires financières.**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

A noter : la surface utile brute (SUB) globale a légèrement augmenté (+ 54 778 m²) pour un total de 1,7 millions de m².

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**3.3.1 Ratio SUN / Poste de travail**

Le ratio est en baisse par rapport à 2020 car le nombre de poste de travail a été revu à la hausse dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale (SPSI) présenté en février 2021. Les surfaces retenues pour l'administration centrale et l'échantillon des postes situés dans 18 pays à l'étranger sont stables. La tendance à la baisse du ratio permet au MEAE de se rapprocher des préconisations de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

3.3.2 Ratio entretien courant / SUB

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courants et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger.

Concernant ces derniers, alors que le budget était prévu à la baisse en prévision 2020, il a pu être maintenu à son niveau de 2019 grâce à un redéploiement de crédits provenant d'activités qui ont été réduites en raison de la crise sanitaire de la covid-19. Pour 2021 et 2022, les crédits mis en place à destination de nos postes ont été revus à la baisse pour s'établir à leur niveau des années pré-covid-19.

En administration centrale, les crédits d'entretien et de maintenance sont majoritairement alloués au marché « multi-services » qui porte sur des dépenses récurrentes (maintenance des sites, déménagements courants, entretien espaces verts, pilotage des prestations). Ce marché a été renouvelé fin 2020 avec un budget prévisionnel stable.

En prenant en compte l'ensemble des crédits mis à disposition des postes et de l'administration centrale, il est envisagé une baisse du ratio qui devrait s'établir à 9,01 €/m² en 2021 avec une prévision de 8,66 €/m² en 2022 au lieu des 10,23 €/m² réalisés 2020.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.3.3 Ratio entretien lourd / SUB

Après une augmentation régulière des crédits destinés aux travaux d'entretien lourd des bâtiments du MEAE au cours des années précédentes, l'année 2022 verra une stabilisation de la dotation initiale (49,7 M€ en CP).

Elle permettra de continuer à faire face, à l'étranger, aux importants besoins d'entretien d'un parc immobilier constitué de plus de 2000 bâtiments en augmentation suite à l'intégration de 215 biens supplémentaires dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

En France, l'enveloppe accordée en 2022 participe à la mise en œuvre du SPSI d'administration centrale qui est ordonné autour du projet « Quai d'Orsay 21 » composé d'une vingtaine d'opérations d'ampleur différente qui permettront de moderniser, dans le respect des nouvelles normes environnementales, les sites franciliens et nantais.

INDICATEUR transversal *

3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	13,1	13,1	82,1	38,3	38,3	82,1
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	27,9	26,9	42,4	49,4	49,4	42,4
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	3,6	1,8	0,3	1,3	1,3	0,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	0	17,6	0	0	17,6

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des systèmes d'information, Direction des immeubles et de la logistique.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

3.4.1 Projets SIC

PROJET DINSIC	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (en année)	Durée révisée (en année)
SAPHIR	2015	2,8	8,7	3,8	7
CROCUS	2016	12,6	12,6	4,9	6

Le projet « SAPHIR » (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam ». Lancé officiellement le 9 mars 2015, il repose sur une collaboration entre les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les

services du premier ministre qui se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique.

« SAPHIR » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique de la production dématérialisée du MEAE. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Après une version pilote expérimentée en mai 2019, le déploiement prévu en mars 2020 a été stoppé en raison du confinement lié à la crise de la Covid-19. Il reste, toutefois, de nombreux pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage. C'est pourquoi, la grande complexité technique du projet, a conduit à le prolonger d'un an et l'objectif de mise en production est repoussé au second semestre 2022 avec pour conséquence une augmentation des taux d'écart budgétaire et calendaire (respectivement + 38,3 % et + 49,4 %). Il est à noter que la différence importante entre la prévision initiale 2021 de taux d'écart budgétaire (+ 82,1%) et la prévision actualisée résulte d'une erreur de calcul au moment du PAP.

Le projet CROCUS, successeur de « Corège », concerne le développement d'un nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable à l'étranger. L'objectif du MEAE consistait en un déploiement d'une version complète au 1^{er} janvier 2021. Celui-ci ne pourra pas être tenu en raison du retard pris durant le confinement et, par conséquent, ce déploiement est décalé d'un an au 1^{er} janvier 2022 avec un impact sur le taux d'écart calendaire.

Ces retards ont eu une incidence budgétaire limitée. En effet, la sous-consommation constatée au cours de l'exercice 2020 (- 0,5 M€), liée à l'arrêt des développements durant le confinement, a mécaniquement engendré une surconsommation en 2021 d'un montant équivalent. L'impact sur le coût pluriannuel global du projet est donc nul.

3.4.2 Projets immobiliers

Pays	Projets	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Inde	Réfection de l'enveloppe du campus diplomatique à New-Delhi	2020	9,5	9,5	4	4
Libye	Finalisation des travaux du campus diplomatique à Tripoli	2021	5,8	5,8	1	1

A compter du RAP 2019, seules les opérations financées sur les crédits du programme 105 sont prises en compte pour le calcul de cet indicateur.

Par rapport au PAP 2021, une opération immobilière d'un montant supérieur à 5 M€ a été ajoutée. Il s'agit de la reprise et de l'achèvement des travaux du campus diplomatique à Tripoli avec une livraison du site prévue au 1^{er} semestre 2022.

A Rome, les travaux de rénovation des façades du palais Farnèse ont débuté en 2021 et devraient se prolonger jusqu'en 2026 selon quatre tranches distinctes. A ce stade, on constate une légère augmentation du coût de l'opération à 7,7 M€ par rapport à une prévision initiale de 7,4 M€.

Enfin, la rénovation de l'enveloppe du campus diplomatique à New Delhi est à l'état projet avec un montant estimé à 9,5 M€.

A ce stade, les coûts budgétaires et les délais calendaires sont tenus.

En France, le grand projet d'investissement est actuellement financé par le CAS 723 et donc exclu du périmètre du PAP 105. Il porte sur l'extension et la réhabilitation de l'aile des archives sur le site du Quai d'Orsay. Cette opération s'inscrit dans un projet d'ampleur « Quai d'Orsay 21 » qui vise à moderniser les sites de l'administration centrale du MEAE en Île-de-France et à Nantes.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR transversal *

3.5 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	2,1	2,7	2.1	2,1	2,1	2

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission des achats / Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats.**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2020 se décompose de la manière suivante : 2.3 M€ au titre du *prorata temporis* 2019 sur 2020 et 0.4 M€ de gains d'achat pour 2020 (total de 418 619 € validé par la Direction des Achats de l'État).

La prévision actualisée 2021 est maintenue à l'identique et ce, pour trois raisons :

- Le périmètre de valorisation est limité aux supports ministériels passés en propre
- Les effets de la crise sanitaire qui perdurent et qui se reflètent sur les prix, en particulier dans les secteurs en tension et en forte demande.
- Les aménagements réglementaires notamment pour les marchés de travaux inférieurs à 100 k€ HT qui ne font pas l'objet d'une publication et d'une remise en concurrence formelle. Ne passant pas par Place, ils ne font plus valorisés.

Les éléments mentionnés ci-dessus sont également valables pour la prévision 2022.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674	20 574 846	0	4 341 517	98 119 037	2 500
02 – Action européenne	11 693 199	15 000	0	49 300 965	61 009 164	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	652 207 085	652 207 085	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282	3 951 832	0	32 345 813	110 045 927	5 435 000
06 – Soutien	135 708 152	105 805 987	16 499 530	0	258 013 669	370 000
07 – Réseau diplomatique	429 091 620	194 819 963	65 891 487	0	689 803 070	2 900 000
Total	723 443 927	325 167 628	82 391 017	738 195 380	1 869 197 952	8 707 500

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674	20 574 846	0	4 341 517	98 119 037	2 500
02 – Action européenne	11 693 199	15 000	0	49 300 965	61 009 164	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	652 207 085	652 207 085	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282	3 951 832	0	32 345 813	110 045 927	5 435 000
06 – Soutien	135 708 152	112 507 758	12 787 732	0	261 003 642	370 000
07 – Réseau diplomatique	429 091 620	194 619 963	65 891 487	0	689 603 070	2 900 000
Total	723 443 927	331 669 399	78 679 219	738 195 380	1 871 987 925	8 707 500

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	22 574 846	0	3 713 750	93 215 844	150 000
02 – Action européenne	11 306 150	15 000	0	45 641 925	56 963 075	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	666 225 535	666 225 535	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	3 951 832	0	34 145 813	105 337 315	4 750 000
06 – Soutien	125 622 364	105 991 693	14 470 000	0	246 084 057	375 000
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	188 236 150	65 391 486	0	669 703 251	2 400 000
Total	687 171 047	320 769 521	79 861 486	749 727 023	1 837 529 077	7 675 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	22 574 846	0	3 713 750	93 215 844	150 000
02 – Action européenne	11 306 150	15 000	0	45 641 925	56 963 075	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	668 225 535	668 225 535	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	3 951 832	0	34 145 813	105 337 315	4 750 000
06 – Soutien	125 622 364	104 612 057	14 470 000	0	244 704 421	375 000
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	189 130 518	65 391 486	0	670 597 619	2 400 000
Total	687 171 047	320 284 253	79 861 486	751 727 023	1 839 043 809	7 675 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	687 171 047	723 443 927	0	687 171 047	723 443 927	0
Rémunérations d'activité	528 491 866	555 594 706	0	528 491 866	555 594 706	0
Cotisations et contributions sociales	154 674 450	163 635 787	0	154 674 450	163 635 787	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 004 731	4 213 434	0	4 004 731	4 213 434	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	320 769 521	325 167 628	1 372 500	320 284 253	331 669 399	1 372 500
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	320 769 521	325 167 628	1 372 500	320 284 253	331 669 399	1 372 500
Titre 5 – Dépenses d'investissement	79 861 486	82 391 017	1 900 000	79 861 486	78 679 219	1 900 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	78 891 486	82 391 017	1 900 000	78 891 486	78 679 219	1 900 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	970 000	0	0	970 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	749 727 023	738 195 380	5 435 000	751 727 023	738 195 380	5 435 000
Transferts aux ménages	749 727 023	738 195 380	5 435 000	751 727 023	738 195 380	5 435 000
Total	1 837 529 077	1 869 197 952	8 707 500	1 839 043 809	1 871 987 925	8 707 500

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674	24 916 363	98 119 037	73 202 674	24 916 363	98 119 037
02 – Action européenne	11 693 199	49 315 965	61 009 164	11 693 199	49 315 965	61 009 164
04 – Contributions internationales	0	652 207 085	652 207 085	0	652 207 085	652 207 085
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282	36 297 645	110 045 927	73 748 282	36 297 645	110 045 927
06 – Soutien	135 708 152	122 305 517	258 013 669	135 708 152	125 295 490	261 003 642
07 – Réseau diplomatique	429 091 620	260 711 450	689 803 070	429 091 620	260 511 450	689 603 070
Total	723 443 927	1 145 754 025	1 869 197 952	723 443 927	1 148 543 998	1 871 987 925

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+241 867	+36 133	+278 000	+10 000	+10 000	+288 000	+288 000
Transfert cellule Washington	156 ►				+10 000	+10 000	+10 000	+10 000
Fermeture de la TAF de Djibouti du P156 vers le P105	156 ►	+241 867	+36 133	+278 000			+278 000	+278 000
Transferts sortants		-47 712	-17 712	-65 424	-1 600 355	-1 600 355	-1 665 779	-1 665 779
Contentieux refus de visa	► 151				-1 597 855	-1 597 855	-1 597 855	-1 597 855
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - MEAE	► 156	-47 712	-17 712	-65 424	-2 500	-2 500	-67 924	-67 924

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2,00	
Fermeture de la TAF de Djibouti du P156 vers le P105	156 ►	+2,00	
Transferts sortants		-1,00	

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - MEAE	► 156	-1,00	

Le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » bénéficie d'un transfert entrant de 2 ETPT et 278 000 € de crédits de titre 2 dont 36 133 € de crédits CAS "Pensions" correspondant à l'effet report de la fermeture de la trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) de Djibouti en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

En outre, au titre de la contribution du MEAE à la gestion des retraites de l'État, le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » procède au transfert sortant d'1 ETPT et - 65 424 € de crédits de titre 2 dont - 17 712 € de crédits CAS "Pensions" au bénéfice du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

Le solde des transferts entrants et sortants à destination du programme 105 est de + 1 ETPT et de + 215 276 € de crédits de titre 2 (dont + 194 155 € HCAS ainsi que + 18 421 € de crédits CAS "Pensions").

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	2 245,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	+1,00	-1,00	2 244,00
Titulaires et CDI dans le réseau	1 505,00	0,00	+1,00	0,00	0,00	-4,00	+4,00	1 506,00
CDD et volontaires internationaux	582,00	0,00	0,00	+40,00	0,00	+3,00	-3,00	622,00
Militaires	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00
Agents de droit local	3 096,00	0,00	+1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 097,00
Total	8 068,00	0,00	+1,00	+40,00	0,00	0,00	0,00	8 109,00

L'évolution du plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'année 2022 découle de :

- la mise en œuvre du schéma d'emplois 2022 (0 ETP) qui traduit l'objectif de stabilité des effectifs inscrit dans la lettre plafond adressée par le Premier ministre au ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Il permettra de stabiliser le réseau à l'étranger, tout en menant une gestion dynamique afin d'adapter les effectifs des postes à l'évolution des priorités de politique étrangère de la France. La répartition par programme et catégorie est donc à ce stade indicative et pourra être ajustée en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs à l'étranger en 2022 ;
- l'effet extension année pleine du schéma d'emplois 2021 prévu en LFI 2021 (0 ETP) à 0 ETPT ;
- une correction technique de + 40 ETPT, appliquée pour tenir compte de l'objectif de doublement du recrutement d'apprentis fixé au MEAE par le plan d'action en faveur du recrutement des jeunes dans la fonction publique ;
- le transfert entrant de 2 ETPT sur le programme 105, lié à l'effet-report sur 2022 de la fermeture de la trésorerie rattachée à l'ambassade de France (TAF) de Djibouti survenue en 2021 ;
- le transfert sortant de -1 ETPT sur le programme 105, lié à la réforme de la gestion des retraites de l'Etat ;
- une mesure de périmètre de +2 ETPT en provenance de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) à destination du programme 151, dans le cadre d'une convention de partenariat entre le MEAE et la CNAV afin de lutter contre la fraude au certificat d'existence.

Au périmètre ministériel, en 2022, le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc une hausse de 43 ETPT et s'établira à 13 606 ETPT.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par ailleurs, le MEAE procédera en gestion à la restitution des emplois créés en gestion 2020 et 2021 dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne organisée au premier semestre 2022.

En 2022, le plafond d'emplois du programme 105 s'élève à 8 109 ETPT, en hausse de 41 ETPT par rapport au plafond d'emplois 2021 (cf ci-dessus).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	598,00	119,00	7,68	598,00	115,00	7,70	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	282,00	0,00	8,31	282,00	0,00	8,14	0,00
CDD et volontaires internationaux	360,00	0,00	7,98	360,00	0,00	8,08	0,00
Militaires	194,00	0,00	7,70	194,00	0,00	7,70	0,00
Agents de droit local	216,00	0,00	7,74	216,00	0,00	7,74	0,00
Total	1 650,00	119,00		1 650,00	115,00		0,00

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2022 est de 198 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est égale à environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	2 246,00	2 244,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	+1,00	-1,00
Services à l'étranger	4 600,00	4 603,00	+2,00	0,00	0,00	0,00	-4,00	+4,00
Autres	1 222,00	1 262,00	0,00	0,00	40,00	0,00	+3,00	-3,00
Total	8 068,00	8 109,00	+1,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	0,00	2 145,00
Services à l'étranger	0,00	4 612,00
Autres	0,00	1 438,00
Total	0,00	8 195,00

Les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, sont inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2020 à 1 806 ETPT à l'étranger (soit 74 % du total des G3) et à 645 ETPT en administration centrale (26 % du total). La catégorie G4 comptait en 2020 561 ETPT à l'étranger (soit 90 % des G4) et 63 ETPT en administration centrale (10 %).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Coordination de l'action diplomatique	841,00
02 Action européenne	105,00
04 Contributions internationales	0,00
05 Coopération de sécurité et de défense	366,00
06 Soutien	1 531,00
07 Réseau diplomatique	5 266,00
Total	8 109,00

Les 8 109 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 80,00

Le recrutement des 80 apprentis visés au périmètre ministériel pour l'année scolaire 2021 – 2022 n'étant pas achevé, il n'est à ce stade pas possible de les ventiler par programme. Ils sont donc inscrits par défaut sur le programme 105. Un compte-rendu de l'exécution par programme sera affiché dans le rapport annuel de performance.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	528 491 866	555 594 706
Cotisations et contributions sociales	154 674 450	163 635 787
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	115 425 724	122 178 335
– Civils (y.c. ATI)	87 956 124	91 580 400
– Militaires	27 469 600	30 597 935
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	39 248 726	41 457 452
Prestations sociales et allocations diverses	4 004 731	4 213 434
Total en titre 2	687 171 047	723 443 927
Total en titre 2 hors CAS Pensions	571 745 323	601 265 592
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) "Pensions" est de 91,6 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 30,6 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 3,9 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 240. Le montant prévu sur le programme 105 est de 1,1 M€ pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 60.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2021 retraitée	572,75
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	574,17
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,19
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,61
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,53
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-0,25
EAP schéma d'emplois 2021	-0,52
Schéma d'emplois 2022	0,27
Mesures catégorielles	15,39
Mesures générales	0,08
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	2,94
GVT positif	4,54
GVT négatif	-1,61
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,67
Indemnisation des jours de CET	1,67

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	8,69
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,95
Autres	7,74
Total	601,27

Le socle de prévision d'exécution 2021 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 105 s'élève à 572,75 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -1,61 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-0,08 M€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-1,53 M€).

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,08 M€ au bénéfice de 84 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 2,94 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 4,54 M€ (soit 0,8 % de la masse salariale du programme hors CAS "Pensions") et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -1,61 M€ (-0,3 % de la masse salariale HCAS).

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 8,69 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2021) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2022 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. L'économie prévisionnelle générée par la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 est de 0,2 M€.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 0,95 M€ qui correspondent au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État conformément au décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	52 359	54 295	54 785	28 797	29 862	30 132
Titulaires et CDI dans le réseau	138 294	140 835	142 873	29 042	29 575	30 003
CDD et volontaires internationaux	68 984	70 852	72 714	33 112	34 009	34 903
Militaires	126 051	126 984	127 297	34 034	34 286	34 370
Agents de droit local	26 369	24 696	24 156	21 992	20 596	20 146

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2020, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

Le coût d'entrée prévisionnel des G5 est supérieur au coût de sortie prévisionnel afin de tenir compte des mesures prises en matière de fidélisation des agents de droit local en fonction de leur ancienneté et de leur forte spécialisation.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						331 991	497 987
Extension en année pleine des mesures 2021		G1/G3	Tous corps	09-2021	8	331 991	497 987
Mesures statutaires						2 402 097	2 402 097
Réforme RH	8 181	Toutes	Tous corps	01-2022	12	2 402 097	2 402 097
Mesures indemnitaires						12 651 150	12 738 278
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	50	G1/G3	Tous corps	01-2022	12	158 730	158 730
Mesures en faveur des ADL	3 037	G5	ADL	01-2022	12	1 256 596	1 256 596
Mesures liées au CIA (bonus)	2 021	G1	Tous corps	01-2022	12	75 304	75 304
Reval. CDD de la filière SIC et des filières spécialisées	348	G3	Tous corps	09-2022	4	43 564	130 692
Revalorisation CDD et CDI	506	G1/G3	Tous corps	01-2022	12	163 718	163 718
Réforme RH	8 181	Toutes	Tous corps	01-2022	12	9 920 015	9 920 015
Réforme des astreintes et interventions	862	G1	Tous corps	01-2022	12	122 552	122 552
Révision des barèmes RIFSEEP de certains corps	195	G1	Tous corps	01-2022	12	910 671	910 671
Total						15 385 238	15 638 362

Les mesures catégorielles programmées pour 2022 incluent un « plan ressources humaines » dont le budget s'élève à 20 M€ en titre 2 pour les quatre programmes du ministère. Il devrait se composer notamment de revalorisations salariales, de mesures destinées à améliorer les déroulements de carrière, y compris par la redéfinition de l'offre de formation et l'accompagnement de la mobilité, et d'un effort en faveur du logement social. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Ce plan mis à part, l'enveloppe catégorielle 2022 inclut 4,1 M€ d'autres mesures pour les quatre programmes du ministère.

Pour 2022, outre la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local (2 M€) et l'extension en année pleine de diverses mesures indemnitaires prises en 2021 (0,45 M€), les principaux chantiers que le ministère compte mettre en œuvre au titre de l'enveloppe catégorielle sont :

- la révision de l'IFSE de certains corps d'agents titulaires ayant adhéré au RIFSEEP après 2016 (0,92 M€) afin de procéder aux ajustements et rééquilibrages nécessaires des barèmes ;
- des ajustements relatifs au CIA/bonus (0,1 M€) ;
- une réforme des astreintes et interventions (0,15 M€) ;
- des mesures réglementaires de revalorisation annuelle pour les agents CDD et CDI ;
- des mesures d'ajustement de la cartographie des indemnités des agents titulaires et agents en CDI ;
- des mesures de revalorisation de la rémunération des nouveaux agents contractuels des filières spécialisées.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 331	2 000 000		2 000 000
Logement	450	5 000 000		5 000 000
Famille, vacances	41	300 000		300 000
Mutuelles, associations	12 636	1 700 000		1 700 000
Prévention / secours	2 668	350 000		350 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Autres		120 700		120 700
Total		9 470 700		9 470 700

Les dépenses de restauration concernent la participation du MEAE au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement de matériels de cuisine.

Pour 2022, le montant prévisionnel de ces dépenses de restauration reste stable. En raison de la fermeture du restaurant du quai d'Orsay en cours d'année, des coûts supplémentaires sont cependant à prévoir pour maintenir une offre de restauration pour les agents concernés jusqu'à l'ouverture du nouveau restaurant prévue pour 2025 (mise en place, dans l'intervalle, d'une proposition de restauration sur place type frigos connectés et augmentation du nombre de places réservées dans le restaurant extérieur au MEAE de l'AURI, association des usagers du restaurant interministériel), entraînant un maintien du niveau du budget consacré à la restauration.

Les dépenses pour le logement social concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'inoccupation et de l'hébergement d'urgence. Cette ligne fait l'objet d'une mesure nouvelle de 4 M€, afin d'atteindre 5 M€, en lien avec la politique ministérielle visant à augmenter le nombre de demandeurs de logement obtenant un logement social. Le parc de logement social du ministère comprend à ce jour 310 logements en Ile-de-France et 9 à Nantes. Jusqu'à présent, les nouvelles réservations permettaient de maintenir le niveau du parc des logements sociaux affectés aux agents. La mesure nouvelle sollicitée permettra de couvrir la majeure partie de la demande exprimée. Ce montant prend en compte le déficit moyen annuel de plus de 140 logements (coût moyen estimé d'un logement en flux : 28 500 €).

Une dotation de 0,3 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de 41 berceaux dans des crèches du réseau People & Baby (en régions parisienne et nantaise).

Concernant la contribution versée à la Mutuelle des Affaires étrangères et européennes, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€ pour l'année 2022. Elle devrait s'élever à 1,08 M€, un montant constant depuis 2020.

Par ailleurs, des associations bénéficient de subventions (notamment AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Etrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille.

La dotation prévention / secours concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 15 pays où le système de couverture santé est défaillant. Les dépenses à destination des ADL ont connu ces dernières années une forte augmentation qui pourrait se poursuivre en 2022 en lien avec la situation sanitaire mondiale.

Les autres types de dépenses concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat), mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEP,

organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CROCUS

DESCRIPTION DU PROJET

L'outil de comptabilité à l'étranger « Crocus », successeur de « Corège », a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,90	4,90	2,00	2,00	2,15	2,15	0,60	0,60	0,00	0,00	9,65	9,65
Titre 2	1,95	1,95	0,40	0,40	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00	0,00	2,95	2,95
Total	6,85	6,85	2,40	2,40	2,45	2,45	0,90	0,90	0,00	0,00	12,60	12,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,60	12,60	0,00
Durée totale en mois	59	72	+22,03

L'objectif de déploiement d'une version complète au 1^{er} janvier 2021 n'a pas été tenu en raison du retard pris durant le confinement. Par conséquent, ce déploiement est décalé au 1^{er} janvier 2022, date à laquelle l'ensemble des postes seront dotés du nouveau logiciel. Une nouvelle version de l'application a été déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités nécessaires pour que les postes situés dans la zone Euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

Ce report des développements sur l'année 2021 a un impact budgétaire limité : la sous-consommation constatée sur l'exercice 2020 (-500 k€), liée à l'arrêt des développements durant le confinement, a mécaniquement engendré une surconsommation sur 2021 d'environ 500k€. Le montant pluriannuel du projet demeure donc constant.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,45	0,45	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,80	2,80	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	43,50	0,00
Délai de retour en années	10	10	+3,09

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la « carte achat » et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la Cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Prévision		2022 Prévision		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,18	3,18	0,45	0,45	0,70	0,70	1,00	1,00	0,22	0,22	5,55	5,55
Titre 2	2,00	2,00	0,30	0,30	0,30	0,30	0,25	0,25	0,30	0,30	3,15	3,15
Total	5,18	5,18	0,75	0,75	1,00	1,00	1,25	1,25	0,52	0,52	8,70	8,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	8,70	+74,00
Durée totale en mois	45	84	+86,67

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande. Un budget de +1,2M€ a été estimé pour l'exercice 2021.

L'objectif de fin de projet est donc reporté à fin 2022.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
128 081 758	0	1 195 200 252	1 176 165 323	110 390 995

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
110 390 995	50 073 601 0	14 070 869	16 043 416	30 203 109
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
1 145 754 025 8 707 500	1 098 470 397 8 707 500	36 977 882	1 598 246	8 707 500
Totaux	1 157 251 498	51 048 751	17 641 662	38 910 609

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
95,90 %	3,20 %	0,14 %	0,75 %

L'échéancier a été réalisé à partir des évaluations fournies par les responsables d'unité opérationnelle du programme 105 lors de la seconde actualisation de la programmation des crédits 2021.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2021 sont estimés à 110 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve ;
- des baux fermes de location à l'étranger ;
- des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissements relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques, de renforcement de la sécurité ;
- des restes à payer sur divers engagements non soldés en fin de gestion à l'administration centrale ou à l'étranger.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 5,2 %**01 – Coordination de l'action diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 202 674	24 916 363	98 119 037	2 500
Crédits de paiement	73 202 674	24 916 363	98 119 037	2 500

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°1 "Coordination de l'action diplomatique" s'élèvent à 24,9 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 202 674	73 202 674
Rémunérations d'activité	49 841 325	49 841 325
Cotisations et contributions sociales	22 658 999	22 658 999
Prestations sociales et allocations diverses	702 350	702 350
Dépenses de fonctionnement	20 574 846	20 574 846
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 574 846	20 574 846
Dépenses d'intervention	4 341 517	4 341 517
Transferts aux ménages	4 341 517	4 341 517
Total	98 119 037	98 119 037

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	7 590 000
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 198 584
Accueil de personnalités	550 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1 000 000
Conférences internationales	3 000 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions et voyages officiels	351 416
Manifestations intermédiaires	400 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dotation de l'enveloppe visites en France de chefs d'État et de gouvernement est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles, ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers en France. Les visites d'État, au format le plus important, se caractérisent notamment par un pavoisement spécifique de certains édifices publics et d'artères de la ville de Paris et peuvent s'accompagner de déplacements en région. Le coût global d'une visite d'État est en moyenne de 0,14 M€. Les visites de travail représentent environ 70% de l'ensemble des visites (environ soixante-dix par an), les visites officielles environ 15% (une quinzaine de visites) et les autres visites 15% (une quinzaine de visites, dont une à deux visites d'État).

La dotation relative à l'accueil des personnalités concerne les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur des aéroports ainsi que la délivrance de badges d'accès aux personnels des ambassades étrangères en France.

Une dotation de 1 M€ permet de couvrir les dépenses nécessaires à l'organisation des déplacements du Premier ministre à l'étranger dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux (dépenses des missions préparatoires et des précurseurs, transport, hébergement de la délégation officielle, participation à la réception pour la communauté française).

La dotation des conférences internationales permet de couvrir les événements imprévus.

Le budget alloué aux distinctions honorifiques est destiné à couvrir l'attribution de décorations aux vétérans de la Seconde guerre mondiale ainsi que l'achat des décorations françaises décernées aux personnalités étrangères à l'occasion de visites officielles, aux diplomates étrangers en fin de mission, aux étrangers décorés dans les ordres nationaux et dans les ordres ministériels des Palmes académiques et des Arts et Lettres.

Le niveau des dépenses d'interprétation et de traduction est maintenu, compte tenu de la politique souhaitée par le MEAE d'accroître le nombre de langues dans lesquelles le site internet « France Diplomatie » est traduit de six à dix. Cette dotation couvre également les demandes d'interprétation des services de la présidence de la République, du Premier ministre, du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de ses secrétaires d'État auxquelles s'ajoutent 3 400 à 3 800 prestations de traduction. Le volet interprétation représente plus de 80% des dépenses, ces dernières étant en grande partie externalisées.

Le budget des missions et voyages officiels couvre essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

La dotation pour les conférences intermédiaires permet de couvrir les frais liés à des conférences et séminaires d'experts et de hauts fonctionnaires, généralement organisés au centre de conférences ministériel afin d'en limiter les coûts.

2) État-major

	AE = CP
ETAT MAJOR total	10 379 372
Déplacements ministériels	4 844 855
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 915 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 682 245
Interventions - dont subventions du CAPS	1 093 000
PIPA	734 000
CNEMA	75 272

Les frais de déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne du cabinet du ministre et des cabinets du ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, du secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie ainsi que du secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Ces dépenses contribuent à la mise en œuvre de la politique étrangère et à la promotion de notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel du ministre et/ou du château de la Celle Saint-Cloud. Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du ministre regroupent le financement des événements internationaux lorsque ceux-ci sont organisés sur le territoire national, hors des emprises citées supra.

Les crédits d'intervention des cabinets permettent d'accorder des subventions à plus d'une soixantaine d'associations. Les crédits des cabinets augmentent de + 0,41M€ par rapport à la LFI 2021 afin de renforcer la politique de soutien en faveur des associations.

Les crédits d'intervention du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) augmentent de + 0,22M€ par rapport à la LFI 2021 afin d'intégrer la hausse des charges patronales des experts internationaux.

Les crédits alloués au programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), piloté par le CAPS, permettent d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 2 000 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	2 853 991
Acquisition d'information et de documentation	982 980
Actions de communication événementielle	545 330
Autres actions de communication	758 681
Invitations de journalistes étrangers	543 000
Subventions aux associations presse diplomatique	24 000

L'enveloppe consacrée à l'acquisition d'information et de documentation est destinée à l'achat de presse d'actualité et spécialisée au numéro et à la souscription d'abonnements, sur support dématérialisé dans la mesure du possible, pour les cabinets ministériels, les services d'administration centrale et l'ensemble des postes diplomatiques à l'étranger. Elle recouvre également la souscription d'abonnements à des bases de données, aux principales agences de presse et à des outils de veille nécessaires à la réalisation d'une veille stratégique globale et à la confection de panoramas de presse, ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

Les actions de communication événementielle visent notamment à renforcer auprès du public en France la compréhension des missions du MEAE et de son réseau au travers d'événements ponctuels ou récurrents et de publications.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Destinées à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des actions et positions internationales de la France, les actions de communication digitale et audiovisuelle permettent au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité.

Elles se traduisent concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), qui a attiré 9,8 millions de visiteurs, ainsi que les 270 sites des postes ;
- le compte Twitter de France Diplomatie, qui compte près de 1,9 million d'abonnés ;
- la page Facebook du ministère qui draine 540 000 abonnés ;
- le compte LinkedIn qui regroupe un peu plus de 180 000 abonnés ;
- le compte Instagram qui attire plus de 113 000 personnes ;
- le compte YouTube qui intéresse près de 19 000 personnes.

L'enveloppe dédiée aux invitations de journalistes étrangers permet à des journalistes étrangers de venir en France à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires telles que la diplomatie économique, le fonctionnement des médias, le développement durable, la lutte contre le terrorisme et les manipulations de l'information, le tourisme, la culture ou la gouvernance démocratique. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et contribue à la promotion de la France dans le monde. Ce programme, ralenti par la crise sanitaire, devrait reprendre dans le contexte de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Les subventions aux associations de presse diplomatique sont versées à l'Association de la presse étrangère (APE), à l'Association de la presse diplomatique française (APDF) et à la Maison des Journalistes (MDJ).

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	4 093 000
Fonctionnement	3 903 000
Subventions	190 000

En 2022, les crédits de fonctionnement et de gestion de crise devraient être utilisés comme suit :

- 1,5 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,7 M€ en achats en France de biens et services pour assurer le fonctionnement courant du centre, dont les missions de formation ;
- 0,5 M€ pour l'achat et le transport d'équipement de sécurité, de biens de première nécessité ;
- 0,3 M€ pour le matériel médical et le renforcement des capacités de prise en charge locale des Français blessés dans les attaques terroristes à l'étranger ;

Les crédits dédiés à la gestion de crise sont programmés à hauteur de 0,9 M€.

Pour les subventions, 0,19 M€ seront alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes : « France victimes », Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs et l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION 3,3 %**02 – Action européenne**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	11 693 199	49 315 965	61 009 164	0
Crédits de paiement	11 693 199	49 315 965	61 009 164	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 2 "Action européenne" s'élèvent à 49,32 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (48,54 M€) et les activités hors contributions (0,77 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 693 199	11 693 199
Rémunérations d'activité	8 703 316	8 703 316
Cotisations et contributions sociales	2 923 390	2 923 390
Prestations sociales et allocations diverses	66 493	66 493
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	49 300 965	49 300 965
Transferts aux ménages	49 300 965	49 300 965
Total	61 009 164	61 009 164

1) Action européenne hors contributions

	AE=CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	772 135
Communication ministre affaires européennes	15 000
Subventions ministre affaires européennes	757 135

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils augmentent de + 0,07M€ par rapport à la LFI 2021, dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2022.

2) Les contributions européennes

	AE=CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	48 543 830

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2022 sont en augmentation par rapport à la LFI 2021, passant de 44,95 M€ à 48,54 M€.

La dotation en faveur du Conseil de l'Europe a été revue à la hausse afin de prendre en compte l'augmentation anticipée de nos contributions obligatoires, de tenir compte de l'inflation, de la revalorisation des salaires et de nouvelles contributions volontaires à la Convention Médicrime de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux et à la Cour européenne des droits de l'Homme (0,79M€).

Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été alloués à hauteur de 0,7M€ afin de renforcer le dispositif des experts nationaux détachés mis en place par le MEAE, à travers l'opérateur Expertise France.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
CE	Conseil de l'Europe	42 964 783

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

AFETI	Expertise France (Agence Française d'Expertise Technique Internationale)	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire		1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 379 047
GCERF	Plan d'action pour la lutte anti-terroriste et la protection des intérêts français à l'étranger (Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience)	250 000
FAL	Fondation Anna Lindh	250 000
UPM	Union pour la Méditerranée	400 000
TOTAL		48 543 830

ACTION 34,9 %**04 – Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	652 207 085	652 207 085	0
Crédits de paiement	0	652 207 085	652 207 085	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°4 "Contributions internationales" se composent uniquement de crédits d'intervention (titre 6).

L'action 4 permet le suivi des contributions versées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères aux organisations internationales (OI) appartenant ou non au système des Nations Unies.

Le MEAE a une compétence générale en matière de suivi des enjeux diplomatiques et de pilotage stratégique des OI. 83 organisations, conventions et programmes internationaux sont rattachés au programme 105 pour le versement des contributions obligatoires au financement desdites OI, y compris les 12 opérations de maintien de la paix (OMP) menées par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, plusieurs directions sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme, d'y définir les positions françaises et d'effectuer, en liaison avec la direction des affaires financières, le suivi des contributions internationales correspondantes. Le ministère s'appuie par ailleurs sur le réseau des représentations permanentes de la France auprès d'organisations internationales. Il entretient des relations étroites avec le Parlement et la société civile en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions, d'expliquer et de valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

L'enveloppe attribuée aux contributions internationales portée par le programme 105 (contributions internationales en euros et en devises et contributions en faveur des OMP) s'élève à 652,21 M€ en AE et en CP, soit une baisse de 16,02 M€ par rapport à la LFI 2021. Les crédits alloués aux OMP, qui représentent l'enveloppe la plus importante (41% des crédits de l'action 4), baissent de 19,69 M€, sous l'effet d'une légère baisse du barème des contributions aux OMP, fixé actuellement à 5,6124%. Le nouveau barème sera voté en fin d'année 2021 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

Le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU s'établit quant à lui à 4,427% actuellement. Un nouveau barème entrera en vigueur au 1er janvier 2022 et servira de référence pour les contributions des organisations internationales du système onusien.

Les contributions additionnelles octroyées en PLF 2021 dans les domaines de la prévention des conflits, des affaires stratégiques et de désarmement, de l'influence par le droit ont été reconduites en 2022 et des mesures nouvelles

complémentaires ont été proposées, notamment en faveur de l'attractivité du territoire français en vue d'accueillir de nouvelles organisations internationales. En outre, les crédits alloués aux programmes jeunes (Jeunes experts associés et volontaires des Nations Unies) ont été augmentés.

66% en valeur des contributions (y compris les OMP) sont appelés en devises et sont donc tributaires de l'évolution de différents taux de change. 89% des contributions en devises sont libellés en dollars des États-Unis (USD). A cet égard, compte tenu du taux de change retenu en budgétisation, à périmètre constant, les crédits en euros alloués en PLF 2022 baissent par rapport à la LFI 2021.

Les taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2022 sont les suivants :

Taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2022		€/1 DEV
Couronnes danoises	DKK	1,449
Dollars américains	USD	1,21
Dollars australiens	AUD	1,647
Dollars canadiens	CAD	1,059
Francs suisses	CHF	1,12
Livres sterling	GBP	0,840
Roupiés mauriciennes	MUR	40,650

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	652 207 085	652 207 085
Transferts aux ménages	652 207 085	652 207 085
Total	652 207 085	652 207 085

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des contributions par unité de budgétisation : opérations de maintien de la paix, contributions payables en euros et contributions payables en devises. Certaines organisations font l'objet de contributions dans plusieurs devises (en euros et dollars pour l'AIEA, la FAO, l'OTICE ; en dollars américains, canadiens et couronnes danoises pour l'OACI et en francs suisses et dollars américains pour l'OMS).

Toutes les contributions payables en devises ont été valorisées en euros aux taux indiqués ci-dessus. Les contributions internationales en devises hors OMP représentent 28% de la totalité des crédits CIOMP (incluant les contributions européennes). Les OMP représentent 41% de l'action 4.

(1) Opérations de maintien de la paix (OMP)		
		269 511 087
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	47 742 937
MINUSS	Mission des NU au Soudan du Sud	51 605 285
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation au Mali	54 195 787
MINUAD	Mission des NU au Darfour	374 761
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation en République centrafricaine	48 409 974
BANUS	Bureau d'appui des NU à la Somalie	24 055 583
FINUL	Force intérimaire des NU au Liban	21 588 044
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des NU pour Abiyé	12 119 273
FNUOD	Force des NU chargée d'observer le désengagement - Golan	2 785 101

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

UNFICYP	Force des NU chargée du maintien de la paix à Chypre	2 374 406
MINURSO	Mission des NU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 529 369
MINUK	Mission d'administration intérimaire des NU au Kosovo	1 730 567

La baisse des OMP en 2022 est principalement imputable à un effet de barème.

Par ailleurs, la prévision 2022 tient compte de plusieurs autres paramètres. En premier lieu, compte tenu de la clôture programmée de la MINUAD en 2021, seules les dépenses transversales incompressibles de cette opération ont été provisionnées. En second lieu, les prévisions ont été effectuées en retenant une hypothèse de stabilité globale du budget, tout en tenant compte de l'évolution des mandats des OMP actives, notamment la MINUSCA.

(2) Contributions internationales payables en EUROS (A+B)		187 287 483
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations unies		89 309 124
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 647 063
AIEA FCT	AIEA - Fonds de coopération technique en euros	3 815 171
UNESCO-EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	6 225 510
CPI	Cour pénale internationale	13 037 506
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	2 997 411
ONU-SGNU (DOP, DPPA, PBF...)	Contributions volontaires aux actions de prévention menées par le Secrétariat des Nations-Unies	12 835 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et Volontaires des Nations unies	4 221 040
HCR-CNDA	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	1 113 367
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces	9 500 000
Contributions Attractivité	Contributions volontaires en faveur de l'attractivité du territoire français pour les OI	1 675 000
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 651 283
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution – Plan d'action pour la Méditerranée	1 917 407
TSL	Tribunal Spécial Liban	1 000 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 384 440
Contributions DJ	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 954 921
(B) Contributions en EUROS aux organisations HORS Nations unies		97 978 359
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	27 110 657
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	21 771 110
OSCE-BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – Budget unifié	14 004 622
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
OSCE-MSOU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Mission d'observation spéciale en Ukraine	9 879 526
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 958 444

Les contributions internationales payables en euros sont en hausse, passant de 184,79 M€ en 2021 à 187,29 M€ en 2022.

Les efforts entrepris en LFI 2021 seront poursuivis dans les domaines suivants :

- le financement du programme **Jeunes experts associés (JEA)** qui constitue un outil d'influence majeur et permet de maintenir la présence française à plus long terme dans les organisations internationales. Une augmentation de 1,1 M€ est prévue.

- les contributions volontaires en matière de **sécurité** sont renforcées (+ 1 M€) afin de poursuivre le soutien apporté à l'AIEA, l'OIAC et l'OSCE, conformément aux engagements politiques du Président de la République et du ministre.

- les **contributions volontaires en matière de prévention des conflits au sein du système onusien bénéficient d'une hausse de 4,3 M€**. Cet effort sera porté en particulier sur le Fonds de consolidation de la paix. Outil prioritaire du Secrétaire général des Nations Unies, ce dernier permet d'apporter une réponse rapide et flexible pour prévenir les conflits et accompagner une transition politique notamment après la signature d'un accord de paix.

Enfin, une mesure nouvelle de 1,7 M€ permettra de **renforcer l'attractivité du territoire national pour les organisations internationales**. Dans un contexte de compétition internationale accrue, ces moyens permettront d'attirer de nouvelles organisations et de préserver la présence de celles déjà implantées en France.

Outre la mise en œuvre de mesures nouvelles, il convient de souligner les évolutions suivantes :

- la contribution à la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (OSCE-MSOU) augmente de 2,61 M€ afin de régulariser la provision qui avait été sous-calibrée suite à une erreur de facturation signalée par le trésorier de l'organisation ;

- la contribution pluriannuelle au Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) arrivera à terme en 2022. Néanmoins, une provision de 0,5 M€ est prévue afin de prendre en compte les retards dans la réalisation du projet immobilier du fait de la crise sanitaire.

(3) Contributions internationales payables en DEVICES		195 408 515
Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
Contributions en dollars US (taux de 1,21 USD/1€)		154 739 971
ONU	Organisation des Nations unies (USD)	108 285 937
OAA/FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (USD)	9 906 259
OMS	Organisation mondiale de la santé (USD)	7 299 409
UNESCO-USD	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	6 618 070
PNUE-700	Programme des Nations unies pour l'environnement (USD)	6 239 669
MTPI	Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (USD)	3 677 631
ONU-JEA et VNU	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (USD)	3 117 787
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (USD)	2 601 701
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique (USD)	1 965 091
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (USD)	1 092 897
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 935 520
Contributions en francs suisses (taux de 1,07 CHF/1€)		37 803 578
OIT	Bureau international du travail (CHF)	15 651 786
OMS	Organisation mondiale de la santé (CHF)	9 654 680
OMC	Organisation mondiale du commerce (CHF)	6 670 295
OMM	Organisation météorologique mondiale (CHF)	2 778 484
OIM	Organisation internationale pour les migrations (CHF)	2 409 828
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	638 505
Contributions en autres devises		2 864 966
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (CAD)	1 612 828

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	1 252 138
--------	---	-----------

Le budget des contributions internationales en devises est en augmentation de 1,17 M€ par rapport à la LFI 2021.

Cette hausse résulte en partie de l'inscription d'une partie de la contribution à l'UNESCO (6,62 M€) au sein des contributions en devises et non plus en euros.

Par ailleurs, le changement des taux de budgétisation en PLF 2022 par rapport au PLF 2021 (1,21 contre 1,1165 euro/dollar et 1,12 contre 1,082 euro/franc suisse) entraîne mécaniquement une baisse de crédits en euros.

Enfin, une nouvelle contribution est inscrite en PLF 2022 en raison de l'adhésion de la France à l'Association des Etats riverains de l'Océan indien (IORA) au printemps 2021.

ACTION 5,9 %**05 – Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 748 282	36 297 645	110 045 927	5 435 000
Crédits de paiement	73 748 282	36 297 645	110 045 927	5 435 000

L'action n° 5 "Coopération de sécurité et de défense" concerne les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui se décomposent pour 2022 en 32,35 M€ de crédits d'intervention et en 3,95 M€ de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur. Elle inscrit son action dans la stratégie française sur le long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de la prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de cette thématique, ministères et opérateurs publics. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuum « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires et d'organisations régionales : 311 coopérants en 2021, dont 251 coopérants militaires techniques et 60 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblés. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements ou encore l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et le prolongement du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme, la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 748 282	73 748 282
Rémunérations d'activité	52 789 086	52 789 086
Cotisations et contributions sociales	20 774 144	20 774 144
Prestations sociales et allocations diverses	185 052	185 052
Dépenses de fonctionnement	3 951 832	3 951 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832	3 951 832
Dépenses d'intervention	32 345 813	32 345 813
Transferts aux ménages	32 345 813	32 345 813
Total	110 045 927	110 045 927

Dépenses de fonctionnement

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement consacrée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 3,65 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés. La part consacrée aux changements de résidence décroît légèrement, en raison de la réduction progressive du réseau à l'étranger. Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,30 M€.

Dépenses d'intervention

La DCSD accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger – des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS.

Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires ;
- du **renforcement de l'action interministérielle**, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- **de l'expertise auprès des armées** avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, des drones ou de l'aviation de combat.
- de **l'appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formations et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- du **développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale**. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21,47 M€.

La formation recouvre en priorité les modes d'actions suivants :

- **la formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,14 M€) :

- la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
- la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
- l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à haute responsabilité ;
- les séminaires organisés périodiquement par l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) pour des auditeurs de haut niveau.

- **la formation en école nationale à vocation régionale – ENVR** (6 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de 16 ENVR dans 11 États africains, notamment au Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Niger, à Djibouti, au Cameroun et au Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins. Trois nouvelles écoles dans les domaines du « cyber », de la police judiciaire et du contre-terrorisme ont été créées en 2018. La France joue également un rôle déterminant dans le lancement des formations au sein de la nouvelle école régionale de déminage humanitaire au Liban. En 2021, les premières formations ont également été dispensées au sein de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) à Abidjan.

- **l'enseignement du français** (3,34 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnement francophone.

Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :

- mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français Langue Étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
- mise en œuvre et financement de vacations de français aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
- mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée aujourd'hui à hauteur de 25 000 exemplaires, cette méthode a été développée par cette direction en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- offre de formation au cours international de français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,75 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'expertise auprès des forces de défense** (1,75 M€) regroupe, sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts mis à disposition par le ministère des Armées, des actions de conseil, d'étude, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises (déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc). Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres

actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.

- ***l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure et de protection civile*** (2 M€) regroupe, sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, des actions de conseil, d'étude, d'instruction et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie (lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ; police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ; police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ; ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements).

La DCSD intervient de la même façon dans les domaines de la sécurité civile : coordination des moyens dans le cadre de la gestion de crise, déminage, lutte contre les pollutions, secours aux personnes et soutien aux capacités de secours post attentats ou catastrophes naturelles, lutte contre les feux de forêts et prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC). La DCSD participe également à la création d'unités locales de protection civile.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 7,15 M€.

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), renforcement des structures de sécurité civile (matériel de secourisme et de sauvetage), équipement des centres de formations notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- ***l'appui logistique aux projets des coopérants déployés*** (1,8 M€) permet d'assurer le « soutien aux projets » lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin ;
- ***l'appui à l'acquisition de capacités matérielles*** (4,65 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (force conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et de la surveillance aérienne et maritime, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme et à la maîtrise des espaces maritimes, terrestres et aériens.
- ***l'acheminement de matériels et équipements*** (0,7 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires des matériels et équipements achetés par la DCSD.

ACTION 13,8 %

06 – Soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	135 708 152	122 305 517	258 013 669	370 000
Crédits de paiement	135 708 152	125 295 490	261 003 642	370 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action n°6 "Soutien" finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 122,31 M€ en AE et 125,3 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	135 708 152	135 708 152
Rémunérations d'activité	91 989 846	91 989 846
Cotisations et contributions sociales	42 497 264	42 497 264
Prestations sociales et allocations diverses	1 221 042	1 221 042
Dépenses de fonctionnement	105 805 987	112 507 758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 805 987	112 507 758
Dépenses d'investissement	16 499 530	12 787 732
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 499 530	12 787 732
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
Total	258 013 669	261 003 642

1) Administration générale

	AE = CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	20 292 586
Frais de mission des services	5 535 000
Frais de représentation des services	412 437
Archives	1 224 005
Frais de justice	0
Valise diplomatique	6 130 130
Fonctionnement des services en France	5 178 000
Fonctionnement des centres de conférences ministériels	706 692
Achats en France et dépenses exceptionnelles	506 522
Parc automobile	600 000

Les crédits dédiés aux frais de mission des services sont directement liés à l'activité politique et administrative du MEAE, et sont par conséquent tributaires du contexte et du calendrier international. Les missions constituent un outil de rayonnement et d'action nécessaire au ministère. L'achat de billets à contraintes (tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. Par ailleurs, le raccordement à un outil de réservation en ligne, dans le cadre du marché voyageur avec l'UGAP, favorise une meilleure maîtrise du coût d'achat des titres de transport.

Le ministère compensera les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents, conformément aux engagements de l'État pour des services publics éco-responsables (circulaire du Premier ministre du 25 février 2020). Le périmètre de cette compensation tient compte des impératifs de mobilité des agents.

Les frais de représentation des services en France permettent aux services d'administration centrale, dans le cadre de leurs activités diplomatiques, d'organiser des réceptions à l'hôtel du ministre ou d'inviter leurs interlocuteurs au restaurant.

La dotation de la direction des archives permettra l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

Le budget alloué aux frais de justice, destiné au paiement des contentieux liés à des refus de visas d'entrée en France, est intégralement transféré sur le programme 151 qui en assurera la gestion à compter de 2022.

Les crédits affectés à la valise diplomatique demeurent à un niveau constant par rapport à 2021. L'essentiel de la dépense est réalisée à travers les marchés stockiste, frets, tri et confection ainsi que la valise accompagnée.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Ile-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « muti-technique-muti-service » relatives au nettoyage des locaux, les prestations d'hygiène et propreté, la gestion des déchets ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié aux centres de conférences ministériels (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadeurs et des ambassadrices qui a lieu à la fin du mois d'août.

La dotation pour les achats en France et dépenses exceptionnelles sert à réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de postes diplomatiques et consulaires en vaisselle et argenterie officielles de fabricants français, en tampons officiels ou encore en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements des archives. Cette enveloppe supporte également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, via un marché UGAP dédié, d'un minimum de 50% de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément aux préconisations sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	18 277 100
Formation	6 266 000
Action sociale	9 470 700
Divers	1 670 200
Accompagnement VI, contractuels et experts	870 200

L'augmentation de 2,6 M€ sur la ligne des Formations sera consacrée à la création d'une école diplomatique et consulaire ainsi que le financement de nouvelles mesures de formation, notamment la formation en ligne ainsi que des actions au niveau de l'apprentissage, des stages et du compte personnel de formation (CPF).

Une mesure nouvelle à hauteur de 3 M€ permettra la création d'une Ecole diplomatique et consulaire (EDC) ainsi que le financement de nouvelles mesures de formation, notamment la formation en ligne et des actions au niveau de l'apprentissage, des stages et du compte personnel de formation (CPF).

La création de l'EDC s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des parcours des agents et de l'ouverture du ministère à des profils plus divers, dans le contexte actuel de la réforme de la haute fonction publique. Ce projet revêt une importance particulière au moment de la préparation du futur Institut national du service public (INSP) avec lequel l'EDC pourrait s'articuler. L'enjeu de la formation tout au long des parcours est essentiel: près de 160 métiers sont

recensés dans la dernière nomenclature Affaires étrangères des emplois, recouvrant ainsi de nombreuses filières professionnelles.

L'EDC s'appuiera sur la fusion des cinq structures de formation déjà existantes : Institut diplomatique et consulaire (IDC), Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC), Centre de formation linguistiques (CFL), Centre de formations individuelles et professionnelles (CFIP), Collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID) ainsi que sur la nouvelle Académie diplomatique d'été, dont la première promotion a terminé sa formation en septembre 2021.

Le budget consacré à l'apprentissage sera augmenté de 0,2 M€ pour répondre aux nouveaux objectifs impartis au MEAE par le MTFP (50 à 60 apprentis hors opérateurs ayant statut d'établissement public à caractère administratif) et faire face à la l'augmentation du niveau de prise en charge.

Par ailleurs, 0,3 M€ seront consacrés à la gratification des stagiaires en administration centrale, 0,1 M€ seront dédiés à la prise en charge du Compte personnel de formation (CPF) et 0,1 M€ serviront au développement de la cellule de formation en ligne

Plus de 200 actions de formation sont proposées dans le plan annuel de formation du MEAE selon 5 axes : préparer sa prise de fonction, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales. La préparation à la prise de fonctions et l'accès de tous les agents à la formation professionnelle constituent deux enjeux majeurs dans un ministère doté d'un réseau mondial et marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle des agents. Ainsi, tous les nouveaux agents (titulaires A, B et C et contractuels) se voient proposer un stage d'intégration au sein de l'actuel institut diplomatique et consulaire ou de l'institut de formation aux affaires administratives et consulaires.

Une part importante du budget de la formation sera consacrée à l'organisation annuelle de 6 concours et 6 examens professionnels (8 000 inscriptions par an). Par ailleurs, le MEAE soutient l'effort de promotion de ses agents en finançant ou en organisant des préparations à tous les concours internes et examens professionnels du ministère ainsi qu'aux deux grands concours interministériels (INSP, IRA). Le MEAE prend également en charge la formation de ses cadres à fort potentiel qui souhaitent participer à des cycles de haut niveau organisés par des institutions partenaires : IGPDE, IHEDN, ministère de la culture etc.

Le MEAE fait du développement de la formation professionnelle en ligne un objectif structurant de son action. En 2022 l'effort de modernisation et de diversification de la formation sera accru en proposant davantage de formation en ligne et de formations hybrides. Il en découlera des dépenses nouvelles pour le développement du nouvel outil Diplomatica qui remplace l'ancien portail MAEL. Cet outil constitue le point d'entrée pour l'inscription aux stages et permet un accès interactif et actualisé au plan de formation. Il a également vocation à héberger les modules de formation linguistique en ligne, disponibles depuis les postes de travail et accessibles à l'ensemble des agents de ce ministère, en complément des cours de langue en présentiel proposés à Paris et à Nantes (en moyenne 3 000 agents titulaires et 900 agents contractuels formés chaque année dans une trentaine de langues).

Les crédits consacrés à l'action sociale sont détaillés dans la partie relative aux emplois et dépenses de personnel.

La ligne divers recouvre les prises en charge d'aménagements de poste de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers, informatiques mais aussi des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice et aux contentieux, aux remboursements des mises à disposition, aux impressions de l'annuaire diplomatique et du magazine «Correspondances» ainsi que le versement de la contribution au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et, le cas échéant, au titre du dispositif des nominations équilibrées.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux, des agents contractuels et experts sera consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents, dont le renouvellement a lieu en 2021. A ce stade, le montant total maximal envisagé s'élève à 864 000 € par an. Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, des licences correspondant à un logiciel d'e-recrutement ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec pôle emploi).

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	50 671 000	47 841 000
Services bureautiques	14 250 000	14 710 000
Postes de travail	9 500 000	9 760 000
Solutions d'impression	750 000	750 000
Télécommunications individuelles	4 000 000	4 200 000
Services d'infrastructures	17 000 000	18 710 000
Services d'hébergement applicatif	3 500 000	3 600 000
Services de transport de données	10 000 000	11 610 000
Services de sécurité du SI	3 500 000	3 500 000
Services applicatifs	19 200 000	14 200 000
Domaine ressources humaines	10 500 000	5 500 000
Domaine finances	2 500 000	2 500 000
Domaine gestion documentaire	1 500 000	1 500 000
Domaine action diplomatique	1 800 000	1 800 000
Domaine des moyens généraux	500 000	500 000
Domaine gestion du système d'information	2 400 000	2 400 000
Services mutualisés	221 000	221 000

Services bureautiques

La crise du covid-19 a constitué un « stress-test » pour le système d'information du MEAE. Les investissements de la dernière décennie et les mesures nouvelles obtenues en LFI 2021 ont permis aux infrastructures de globalement bien résister aux différentes montées en charge (pics de consultation des sites et applications du MEAE, multiplication des tunnels de chiffrement pour les équipements à distance, réponse téléphonique de crise, utilisation intensive de la visioconférence interne, etc.).

Une continuité dans la modernisation des infrastructures du ministère demeure essentielle en 2022 et 2023.

Le budget 2021 de la DNUM aura permis la dotation à 80% des agents du MEAE en outils de mobilité. L'impact de ce fort investissement sur la rubrique postes de travail en 2021 (+ 5,7 M€ en AE et + 5,18 M€ en CP de mesures nouvelles), sera consolidé durant l'exercice 2022 à hauteur de 0,26 M€ en CP dédiés à l'acquisition d'outils de mobilité supplémentaires.

Les solutions d'impression recouvrent la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale (0,75 M€).

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles (4 M€) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services en administration centrale et dans les postes diplomatiques, soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblages), soit d'abonnements ou de facturations individuelles ou collectives. Elle comprend l'intégralité des coûts des solutions de mobilité hybrides (voix-données). En outre, la modernisation de l'infrastructure de visioconférence interne au MEAE se poursuit afin de permettre une meilleure interconnexion avec le monde extérieur (0,2 M€ en 2021).

Services d'infrastructures

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère.

Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (11,6 M€). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation. Ainsi, la DNUM a bénéficié de 5,9 M€ de crédits supplémentaires dans en 2021 répartis jusqu'en 2023 dont une dépense de 1,61 M€ en 2022. Cette mesure nouvelle recouvre le financement de la modernisation du projet réseau mondial « WAN » (Wide Area Network) et la modernisation des infrastructures de téléphonie. Le projet WAN est un projet de modernisation de notre réseau informatique privé à travers le monde. La rénovation de ces équipements d'infrastructure permettra d'offrir de nouveaux services de transports de données, de mieux maîtriser et d'optimiser le transport de celles-ci et d'améliorer le chiffrement et la sécurité de ce réseau. Ce projet est indispensable pour permettre à notre réseau d'être résilient et de supporter la charge des nouveaux usages (mobilité, visio-conférence, partage de fichiers massifs, outils collaboratifs, exploitation des données massives).

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif sont destinés au maintien en condition des matériels, à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs. Ils s'élèvent à 3,5 M€ en AE et 3,6 M€ en CP, dont une dépense de 0,1 M€ qui s'inscrit dans le triennal 2021 de 0,7 M€ supplémentaires destinés au renforcement de la sécurité opérationnelle des systèmes d'information du ministère.

Le centre opérationnel de sécurité mis en place en 2017, est renforcé afin de faire face à la sophistication croissante des cyber-attaques. En 2022, 2 M€ seront ainsi consacrés à la protection des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès à celles-ci. Aussi, la DNUM du MEAE emploie de plus en plus la méthode dite « agile » qui consiste à :

- réunir, dans les murs du ministère, des agents de la maîtrise d'ouvrage et les développeurs informatiques ;
- découper les travaux de développements en « sprints » courts afin de donner une meilleure visibilité de l'avancée des projets, du respect des plannings et de la gestion des risques.

Cela étant, les nombreux outils de développement de cette méthode se sont avérés incompatibles avec la présence de tout ou partie des membres de l'équipe hors des murs dans le cadre des mesures sanitaires ou bien du développement du télétravail. Une dépense de 1 M€ est donc prévue pour adapter les outils et infrastructures de développement et ainsi permettre aux développeurs informatiques de participer aux travaux à distance tout en conservant un niveau de sécurité équivalent à un développement dans les locaux du MEAE.

Enfin, une dépense nouvelle de 0,5 M€ sera consacrée à la mise en place d'un système de détection des fuites de données et d'adaptation de l'infrastructure de sécurité. En effet, le système d'information Eole du MEAE assure un niveau de protection compatible avec le traitement d'informations d'un niveau « Diffusion restreinte » tout en autorisant un accès élargi, via une passerelle de sécurité, au réseau internet. Cette passerelle ne permet néanmoins pas la détection automatique des fuites de données, qu'elles soient réalisées par un implant malveillant ou manuellement, par un utilisateur malintentionné. La mise en place d'outils de contrôle permettra de détecter et empêcher automatiquement ces fuites de données.

Services applicatifs

L'enveloppe de 19,2 M€ allouée aux projets informatiques est répartie en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Le domaine ressources humaines représente la part la plus importante des dépenses (8,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP). Il comprend habituellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirhius et de l'ensemble de ses applications satellites dont l'application gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Pour l'exercice 2021, s'ajoutent 6 M€ en AE et 2 M€ en CP dédiés à la résorption de la « dette » technique applicative. En effet, depuis une dizaine d'années, la DNUM du MEAE a privilégié le développement d'applications offrant de nouveaux services aux usagers ou visant à simplifier les démarches internes. Ces travaux se poursuivront en 2022 avec des projets tels que RECE (Registre d'Etat-civil électronique), France visas, Saphir/Vitam (archivage) ou encore Crocus (cycle de la dépense). Parallèlement, le redéveloppement complet ou la mise à jour de nombreuses d'applications vieillissantes est néanmoins nécessaire. La déprogrammation récurrente de ces opérations a entraîné l'apparition d'une « dette » technique dommageable tant pour la sécurité de nos infrastructures (certaines technologies anciennes ne sont plus satisfaisantes en la matière), que pour la soutenabilité de ces technologies obsolètes et, enfin, la qualité et l'accessibilité des services qu'elles portent.

La crise sanitaire a également montré une certaine obsolescence fonctionnelle des moyens de communication sécurisés du ministère. En s'inspirant des solutions de communication unifiées mises en place par certains éditeurs américains, la DNUM, en association avec une PME française innovante, mettra en place un système de communication maîtrisé, sécurisé, intégré au poste de travail et associant notamment messagerie instantanée,

téléphonie logicielle, visioconférence et transferts de fichiers volumineux. Les agents de droit local ne pouvant être dotés, pour des raisons de sécurité, du poste de travail mobile Itineo, la DNUM développera également à leur profit, une solution d'accès/poste de travail à distance maîtrisée. Un budget de 2,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP sera donc consacré à la mise en place d'un système de communication unifiée et sécurisée pour les agents du MEAE ainsi qu'au développement d'une solution de travail à distance à l'attention des agents de droit local.

Les crédits prévus pour le domaine finances (2,5 M€) sont destinés au développement de Crocus, logiciel de gestion comptable à l'étranger.

Les crédits du domaine gestion documentaire (1,5 M€) seront consacrés à la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam. Le logiciel Saphir permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme, de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La particularité de ce projet est d'assurer l'interfaçage du portail de la correspondance diplomatique afin d'assurer l'archivage de ces données essentielles.

Le domaine action diplomatique (1,8 M€) regroupe les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de la transformation numérique du ministère, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, des travaux de consolidation sont nécessaires. Par ailleurs, il constituera peu à peu le socle de la communication unifiée du MEAE. Sur ces crédits, une enveloppe de 0,25 M€ sera dédiée à la recherche et au développement dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les crédits du domaine des moyens généraux (0,5 M€) sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national.

Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information (2,4 M€), les crédits permettront la modernisation des différents composants de Hornet, l'« usine de développement » de la DNUM, en charge de la création et du développement des applications du ministère, à usage interne ou à destination des usagers, de la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Services mutualisés

Le budget de 0,2 M€ alloué à cette opération est utilisé pour les dépenses de pilotage de la direction. Il est destiné notamment au domaine « Gouvernance, Urbanisation et Architecture ».

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	19 788 992	25 608 965
Entretien et maintenance courants à Nantes	460 000	460 000
Entretien et maintenance courants IDF	3 200 000	5 016 226
Locations et charges locatives en IDF	2 111 462	2 484 079
Énergie et fluides Nantes	292 000	839 000
Énergie et fluides en Île-de-France	966 000	2 841 928
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Loyer La Courneuve	0	5 020 000
Entretien lourd France	11 859 530	8 047 732

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Ile-de-France sont principalement alloués au marché « multi-services » qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations) ainsi que des interventions d'entretien courant (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Ce marché a été renouvelé en 2020 pour une durée de 4 ans.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés « multi-technique » et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint Germain pendant la durée des travaux du projet Quai d'Orsay 21 (160 agents). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux des Invalides, facturée par le ministère de l'intérieur ainsi que les redevances pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay. Elle finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'Etat est porteuse des deux accords cadre interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est principalement utilisé pour l'aménagement du site de l'hôtel du ministre au Quai d'Orsay et la rénovation des espaces de réception des résidences de France et de quelques bureaux de chefs de poste dans les chancelleries à l'étranger. Le MEAE poursuit, par ailleurs, son effort d'enrichissement de ses propres collections, d'entretien du patrimoine et d'apurement des stocks à restaurer, ainsi que le rapatriement depuis l'étranger d'œuvres et de mobiliers appartenant à des institutions déposantes.

Le loyer et les charges locatives associés au bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France, préalablement non dotée, a fait l'objet d'une importante remise à niveau en 2018. Après un triennal à 7,5 M€, l'année 2021 a vu une augmentation de la dotation à 9 M€. L'enveloppe accordée en 2022 de 11,9 M € d'AE et 8 M € de CP participe à la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2025 de l'administration centrale, qui détaille la politique immobilière du Ministère s'agissant de ses emprises en France. Celui-ci inclut les 9 sites franciliens et les 5 sites nantais pour un total de 28 bâtiments couvrant 126 257 m² SUB et 4 242 postes de travail.

Ce SPSI d'administration centrale a été présenté le 11 février 2021 devant le Conseil de l'immobilier de l'Etat (cf. avis CIE n° 2021-04). Il est structuré par le projet « Quai d'Orsay 21 » qui est composé d'une vingtaine d'opérations de différentes ampleurs concourant à moderniser les emprises sur le plan technique, ainsi qu'à les rendre moins énergivores et plus respectueuses des nouvelles normes environnementales. En outre, certaines opérations auront pour objectif de rendre plus modulables et adaptables les espaces de travail, notamment en prévision de l'émergence de nouveaux modes de travail, ainsi que pour répondre à la volonté affichée –et portée par le Ministre – de voir le MEAE en capacité de monter très rapidement des cellules de crises et autres *task-force*.

Les opérations en cours du projet Quai d'Orsay 21 sont réparties entre le CAS 723 et le P105. Le CAS finance l'opération de rénovation de l'aile des Archives (projet ERA), et ses opérations connexes (écran acoustique, dévoiement des réseaux, curage et démolition du bunker). Les autres opérations sont principalement financées par le P105, autant sur Nantes que sur le Quai d'Orsay.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SECURITE FRANCE total	13 275 839
Contrats de gardiennage en France	7 771 227
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	2 987 000
Sécurité incendie	2 517 612

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE Parisiens et à Nantes s'élève à 7,7 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Le montant de cette ligne budgétaire reste stable malgré l'obligation de renforcer les contrôles d'accès dans le cadre de travaux sur le chantier « Quai d'Orsay 21 ». La prestation accueil, premier maillon de la chaîne sécuritaire, est également renforcée.

Du fait d'un certain nombre de mesures de rationalisation des coûts de ces contrats, le montant de cette ligne de dépense est cependant contenu, bien que majoré du taux de l'inflation des salaires France.

2,9 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive (fonctionnement et investissement) en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. En investissement, les travaux de sécurisation au Quai d'Orsay et à Nantes (Breil I et IV) justifient cette programmation.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie induit notamment la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est quasiment entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP.

ACTION 36,9 %

07 – Réseau diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	429 091 620	260 711 450	689 803 070	2 900 000
Crédits de paiement	429 091 620	260 511 450	689 603 070	2 900 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 "Réseau diplomatique" regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (194,82 M€ en AE et 194,62 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (65,89 M€ en AE et en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	429 091 620	429 091 620
Rémunérations d'activité	352 271 133	352 271 133
Cotisations et contributions sociales	74 781 990	74 781 990
Prestations sociales et allocations diverses	2 038 497	2 038 497
Dépenses de fonctionnement	194 819 963	194 619 963
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	194 819 963	194 619 963
Dépenses d'investissement	65 891 487	65 891 487
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	65 891 487	65 891 487
Total	689 803 070	689 603 070

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	106 126 259
Fonctionnement courant	52 726 199
Frais de représentation de la RP UNESCO	50 060
Frais de représentation	12 000 000
Voyages et missions statutaires	14 500 000
Énergie et fluides postes	14 000 000
Téléphone et internet postes	7 000 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000
Gestion RH	2 850 000

La dotation intègre un transfert en base de 10 000€ depuis le programme 156 afin d'assurer le fonctionnement de la trésorerie de Washington. Par ailleurs, le budget 2022 des postes intègre une mesure de compensation du différentiel d'inflation entre la France et le reste du monde de l'ordre de 3 M€ (estimation fondée sur les anticipations d'inflation du FMI).

Les crédits de fonctionnement courant représentent 46% des moyens de fonctionnement des postes à l'étranger. Ils comprennent notamment l'ensemble des contrats passés par les postes à l'étranger, engagés dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien et assurance). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse du fait de l'extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local, des révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Le ministère a pour objectif une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, pour réduire les prix ou améliorer les prestations, ainsi qu'une coordination avec les opérateurs afin d'être localement en meilleure position de négociation. Les frais postaux et relatifs à la valise diplomatique ont vocation à diminuer en raison de la dématérialisation des envois (par exemple, les comptabilités des postes seront transmises sous l'application Crocus déployée à compter de 2022).

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à couvrir les frais de représentation de la représentation permanente auprès de l'UNESCO.

Les frais de représentation sont stabilisés à l'échelle du réseau diplomatique avec des hausses ponctuelles en fonction des priorités politiques. Ceux-ci permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, les postes ont suspendu la sollicitation des mécènes qui contribuaient aux réceptions du 14 juillet et ont adapté la célébration de

notre fête nationale au contexte local (réception symbolique, manifestation auprès des personnels soignants, présence sur les réseaux sociaux).

L'enveloppe voyages et missions statutaires regroupe des dépenses consacrées aux voyages de congés annuels et ruptures qui revêtent un caractère statutaire ainsi que des frais de missions en France et hors circonscription diplomatique ou consulaire.

Le ministère accompagne les postes à l'étranger dans leurs efforts de maîtrise de leur consommation d'énergie et fluides dans l'esprit des services publics éco-responsables (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes.

Le budget consacré aux dépenses de téléphone et d'internet se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations.

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et une importante rationalisation du parc automobile des postes diplomatiques et consulaires avec la mise en place au sein de chaque poste d'une équipe de conducteurs, d'une flotte de véhicules, ainsi que de règles de gestion uniformisées (règles d'usage, de suivi et d'entretien des véhicules, d'approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance). Le remplacement des véhicules est désormais systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans certains pays, les postes commencent à acquérir des véhicules hybrides. Dans certains pays, les véhicules sont soumis à un usage éprouvant qui implique une vigilance accrue.

Les crédits affectés à la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger. Cette formation est essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail.

La dotation pour financer les gratifications des stagiaires permet de répondre aux nombreux besoins identifiés dans le réseau.

Une provision est constituée pour les contentieux et transactions sur contrats d'agents de droit local (ADL) intervenant dans le réseau à l'occasion du départ anticipé de personnels de droit local.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	80 898 253	80 698 253
Entretien et maintenance	9 242 253	9 242 253
Entretien lourd	41 656 000	41 656 000
Locations	30 000 000	29 800 000

L'entretien et la maintenance des emprises diplomatiques et consulaires détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'Etat) relèvent du budget de fonctionnement de chaque poste. L'entretien courant correspond à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toiture), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du respect des normes et du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de chaque poste, des aménagements pour les agents en situation de handicap, des travaux d'efficacité énergétique ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Certaines situations exceptionnelles (par exemple les aléas climatiques) nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser l'entretien courant, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et d'intendant technique quand la taille du parc immobilier le justifie. L'entretien courant est une priorité, en particulier dans les pays où les bâtiments sont soumis aux rigueurs des conditions climatiques, afin d'éviter par la suite des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. La poursuite de la hausse des crédits en PLF 2022 (+ 0,24 M€) doit permettre de couvrir l'ensemble des besoins d'entretien courant et de petits travaux du réseau.

Les locations immobilières à l'étranger représentent plus de 430 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Il est à noter que le paiement de 30 de ces baux est directement effectué à partir de l'administration centrale. La plupart des EJ baux créés par les postes sont annuels, exception faite de la zone Euro où la création de baux pluriannuels est une obligation imposée depuis plusieurs années. Ces dépenses locatives à l'étranger, éléments majeurs du budget du programme, sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 84 baux représentant environ 9 M€ sont payés en dollars américains).

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, reste stable par rapport à 2021. Elle sera complétée en 2022 par un droit de tirage non-remboursable de 36 M€ en AE = CP sur le CAS 723, géré par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

La programmation immobilière à l'étranger se doit d'être particulièrement réactive afin de s'adapter au calendrier politique (Présidence Française de l'Union européenne, réouverture d'ambassade à Tripoli) aux aléas sécuritaires ou climatiques (récent séisme à Zagreb ou incendie ayant affecté notre ambassade à Bangui) et aux contraintes liées à la crise sanitaire (conséquence sur les coûts et les calendriers des projets).

Les crédits pour l'entretien lourd sont dédiés aux interventions estimées prioritaires au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de plus de 2 000 bâtiments suite à l'intégration de 215 biens supplémentaires avec la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

Les interventions comprennent des opérations de mises en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de maintenance ou remplacement des équipements techniques lourds.

La programmation inclut la poursuite de près de 125 opérations immobilières pluriannuelles structurantes telles que la rénovation des toitures et façades du Palais Farnèse à Rome (ambassade de France en Italie), la rénovation des murs d'enceinte de l'ambassade de France à New-Delhi (Inde) ou encore la finalisation du campus diplomatique à Tripoli (Libye), la rénovation de l'ambassade à Zagreb (Croatie), la rénovation des façades de l'ambassade à Athènes (Grèce).

Elle intégrera également le lancement de nouvelles opérations dont la liste exacte sera arrêtée en fin d'année 2021 par le comité ministériel de programmation immobilière, .

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	18 677 755

Le montant des indemnités est fixé en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 83% de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France et 17% des crédits financeront les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant) et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE = CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	55 009 183
Gardiennage	20 273 696
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	21 703 966
Missions d'audit de sécurité	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000
Véhicules blindés	5 331 521

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires, de la hausse globale des menaces depuis 2015 (Afghanistan, Libye et Irak, pour lesquels des coûteux contrats sont nécessaires), du redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés » (la compensation par du gardiennage contribue alors à la croissance de ces dépenses).

L'augmentation du budget de gardiennage pour 2022 devrait permettre à la direction de la sécurité diplomatique (DSD) de répondre favorablement aux préconisations de l'inspection générale des affaires étrangères concernant l'effort d'externalisation de ces prestations à des sociétés privées de gardiennage, permettant de réduire le nombre d'agents de droit local directement gérés par les postes.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéo-protection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements/adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée (plus de 300 contrats en 2020). Parallèlement, l'acquisition de matériels nouveaux dans le cadre des projets d'investissements en sécurité passive engendre un accroissement des besoins de maintenance. L'augmentation de 1,6 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport à la dotation 2021 est cohérente avec les investissements réalisés.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes seront maintenues à leur niveau actuel. La situation sécuritaire ne permet pas d'envisager un allègement de l'effectif des renforts temporaires. L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes (+ 0,2 M€) est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère de l'Intérieur aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturées au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

L'étendue du réseau des emprises françaises à l'étranger nécessite que soit poursuivie cette mise à niveau des installations de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et une homogénéisation des installations de sécurité passive sur la base de critères fixés pour les trois grands niveaux de risques sécuritaires. Cette classification comprend un premier niveau regroupant les pays de l'« arc de crise » (Irak, Libye, République centrafricaine et pays du G5 Sahel), un deuxième niveau pour les pays dits « sensibles et le troisième niveau regroupant les pays de l'OCDE et à risques modérés. L'objectif est de mettre à niveau les installations de sécurité passive de toutes les emprises, quelle que soit leur localisation, selon une allocation des moyens proportionnelle à la gravité des menaces. Là où cela est possible, les investissements permettent en outre une réduction des effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés, mais aussi recrutés locaux).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits d'investissement ont été notamment consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

En 2019 et 2020, les gros travaux réalisés dans le cadre du plan de sécurisation des implantations immobilières à l'étranger ont été financés à partir d'une avance sur le compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (CAS 723). Les investissements de sécurité sont désormais à nouveau intégralement imputés sur le programme 105.

Le renouvellement, le renforcement et la maintenance du parc d'automobiles blindées entrepris depuis 2016 est également prévu sur ces crédits. A noter que, dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, 21 véhicules blindés ont été transférés au MEAE.

Enfin, il convient de rappeler que la direction de la sécurité diplomatique organise des audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français (environ 0,2k€/an), et finance également certains travaux dans les instituts français.